

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 18 avril 2013

VOLUME 83

ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,

INTERVENANTS :

Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD pour monsieur Frank Zampino
Me PASCALE GIRARD pour Isabelle Shurman pour Frank Zampino
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me STÉPHANIE RICCIO pour l'Association de la construction du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
FRANK ZAMPINO	8
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	8
SUR LA DEMANDE DE STATUT	
REPRÉSENTATIONS PAR Me LOUIS DEMERS	152

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
59P-636: Écoute électronique, Diligence, 08-0078 20848.	52
59P-637: Transcription de l'écoute électronique, Diligence, 08-0078 20848.	52
59P-636.1 : Écoute électronique, Diligence, 08-0078 20848	112
59P-636.2 : Transcription de l'écoute électronique, Diligence, 08-0078 20848	112

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième)
2 jour du mois d'avril,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Bon matin. Sonia LeBel, procureur de la Commission.

11 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

12 Bonjour. Emma Ramos-Paque pour la Commission.

13 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

14 Bonjour. Claude-Armand Sheppard pour monsieur Frank
15 Zampino.

16 Me PASCALE GIRARD :

17 Pascale Girard pour Isabelle Shurman pour Frank
18 Zampino.

19 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

20 Madame, Monsieur. Marie-Claude Michon pour le
21 Procureur général du Québec.

22 Me MARTIN ST-JEAN :

23 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de
24 Montréal.

25

1 M. YURI TREMBLAY :

2 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
3 municipalités du Québec.

4 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

5 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

6 Me STÉPHANIE RICCIO :

7 Bonjour. Stéphanie Riccio pour l'ACQ.

8 Me MICHEL DORVAL :

9 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

10 Me DENIS HOULE :

11 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle et Simon
12 Laplante pour l'Association des constructeurs de
13 routes et grands travaux du Québec.

14 Me GASTON GAUTHIER :

15 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

16 Me FÉLIX RHÉAUME :

17 Bon matin à tous. Félix Rhéaume pour le Parti
18 libéral du Québec.

19 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

20 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
21 ingénieurs du Québec.

22 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

23 Et bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur
24 des poursuites criminelles et pénales.

25

VOLUME 83
Le 18 avril 2013

PRÉLIMINAIRES

- 7 -

1

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième)
2 jour du mois d'avril,

3
4 A COMPARU :

5
6 FRANK ZAMPINO,

7
8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9
10 M. FRANK ZAMPINO :

11 Juste, Madame la Présidente, hier, on m'avait
12 demandé de prendre un engagement.

13 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[1]** Oui, tout à fait.

15 R. ... sur des rapports d'impôt qui ont été faits par
16 monsieur Marc Deschamps de Raymond Chabot. Alors,
17 j'ai vérifié dans mes dossiers hier soir et c'est
18 depuis l'année deux mille huit (2008) que monsieur
19 Deschamps s'occupe de la préparation de mes
20 rapports d'impôt. Alors, avec cette information, si
21 vous voulez, ça me permettrait de répondre aux
22 questions de la procureure concernant les appels
23 téléphoniques d'hier.

24 Q. **[2]** Parfait. On y reviendra souvent. Donc, est-ce
25 que je peux juste pour précision, je comprends donc

1 que monsieur Deschamps s'occupe de vos rapports
2 d'impôt depuis, à toutes fins pratiques, le moment
3 où vous avez quitté la Ville.

4 R. C'est après que j'aie quitté la Ville, le rapport
5 d'impôt deux mille huit (2008) qui a été fait
6 évidemment en deux mille neuf (2009).

7 (9:36:37)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[3]** Je m'excuse. N'aviez-vous pas dit que vous
10 faisiez faire vos rapports d'impôt par monsieur
11 Deschamps parce que vous étiez trop occupé et
12 n'aviez plus de temps à consacrer pour ce genre
13 d'activité?

14 R. Je ne me rappelle pas si j'ai dit ça hier, mais
15 c'est quand j'ai quitté la Ville...

16 Q. **[4]** Oui, j'ai... c'est ce que vous avez dit,
17 Monsieur.

18 R. J'ai demandé à monsieur... à monsieur Deschamps de
19 s'occuper de mes rapports d'impôt, c'est parce que
20 surtout parce que dans l'année...

21 Q. **[5]** Oui.

22 R. ... dans l'année deux mille huit (2008), l'année
23 fiscale deux mille huit (2008) qui a été mon année
24 de départ, il y avait une question de prime de
25 séparation, une allocation de départ. Alors, le

1 traitement fiscal de ça.

2 Q. **[6]** O.K. Mais, après deux mille huit (2008),
3 lorsque vous avez quitté la Ville, je comprends que
4 vous avez moins d'occupation.

5 R. Je m'occupais évidemment, comme je l'ai déjà
6 mentionné, à l'entreprise familiale avec mes
7 enfants et j'ai pris un choix de demander à
8 monsieur Deschamps.

9 Q. **[7]** Vous êtes certainement moins occupé que lorsque
10 vous l'étiez, lorsque vous étiez à la Ville.

11 R. Un peu moins occupé, c'est sûr.

12 Q. **[8]** Bon. Alors... et vous nous avez dit qu'avant
13 vous vous occupiez de vos impôts et que c'est parce
14 que vous étiez trop occupé pour vous occuper de vos
15 impôts que vous avez demandé à monsieur Deschamps,
16 mis à part le fait que, ayant quitté la Ville, ça a
17 contribué à compliquer peut-être un peu votre
18 rapport d'impôt, bien que vous soyez comptable
19 agréé. Mais, je comprends que malgré que vous soyez
20 un petit peu moins occupé...

21 R. J'ai demandé...

22 Q. **[9]** ... monsieur Deschamps continue de faire vos
23 rapports d'impôt.

24 R. J'ai demandé quand même à monsieur Deschamps de...

25 Q. **[10]** Parfait.

1 R. ... de s'occuper de ça.

2 Q. **[11]** Parfait. Maître.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[12]** Donc, on comprend que, en deux mille sept
5 (2007), les registres téléphoniques concernant
6 monsieur Marc Deschamps qu'on a examinés hier, en
7 deux mille sept (2007), ces appels-là ne pouvaient
8 pas concerner vos impôts personnels, on s'entend?

9 R. Non, ils ne concernent surtout pas mes... mes
10 rapports d'impôt.

11 Q. **[13]** Parfait.

12 R. Ceci étant dit, il y a beaucoup d'appels encore là
13 au 4138 en deux mille sept (2007) et...

14 Q. **[14]** Oui. On a bien compris que c'était votre
15 adjointe, c'était le numéro du bureau de votre
16 adjointe?

17 R. Oui. Et selon l'analyse que je fais dans le fond...

18 Q. **[15]** Monsieur Zampino...

19 R. Oui.

20 Q. **[16]** ... je vous demande...

21 R. ... selon l'analyse que je fais...

22 Q. **[17]** Monsieur Zampino...

23 R. Oui.

24 Q. **[18]** Je ne vous demande pas votre analyse...

25 R. Oui.

1 Q. **[19]** ... je vais vous poser des questions, si vous
2 permettez.

3 R. Oui. Il n'y a pas plus que quatorze (14) appels que
4 j'ai reçus de Marc Deschamps en trois ans.

5 Q. **[20]** Selon l'analyse que vous en faites et c'est
6 parfait.

7 R. Exactement.

8 Q. **[21]** On a très bien compris. Ce que je vous dis
9 que, malgré tout, ces quatorze (14) appels-là ne
10 pouvaient pas concerner vos rapports d'impôt, on
11 s'entend?

12 R. Non. Ce sont tous des appels principalement après
13 mon départ.

14 Q. **[22]** En deux mille sept (2007)?

15 R. Non, je parle des quatorze (14) appels, ce sont
16 tous des appels après mon départ parce que la
17 plupart des appels qui ont été faits en deux mille
18 six (2006) ou deux mille sept (2007) étaient au
19 4138, il y en a la moitié qui sont moins d'une
20 minute et puis il y en a plusieurs où, encore là,
21 je suis soit au comité exécutif, soit dans mes
22 rencontres du lundi avec le maire de Montréal ou
23 dans des rencontres à la Communauté métropolitaine
24 de Montréal.

25 Q. **[23]** O.K. Et je comprends qu'en vertu de vos

1 instructions faites à votre assistante, votre
2 adjointe, il était impossible qu'elle vous fasse de
3 transfert d'appel à ce moment-là.

4 R. Je ne vous dis pas que c'est impossible. Comme je
5 vous mentionne, quand je suis en réunion et vu que
6 je n'ai pas... vu que je n'ai jamais eu accès à mon
7 agenda électronique, sauf pour les parties qui ont
8 été publiées à la Commission, que je ne peux pas
9 conclure que mon adjointe a transféré ces appels à
10 moi.

11 Q. **[24]** O.K. Monsieur Zampino, vous avez vécu ces
12 événements-là. Je ne vous demande pas de conclure
13 sur la base de registre téléphonique ou de preuve
14 qui est déposée, ce sera le travail des
15 commissaires plus tard dans leur rapport de tirer
16 des conclusions de ces preuves circonstancielle-
17 là. Je vous demande, vous, Frank Zampino qui est
18 assis ici devant la Commission aujourd'hui, qui
19 avez vécu les événements, est-ce que votre
20 adjointe, dans les mille huit cents (1 800) appels
21 que monsieur Trépanier a faits au 4138 ou dans les
22 appels que monsieur Deschamps a faits au 4138 en
23 deux mille six (2006), deux mille sept (2007), est-
24 ce qu'il arrivait ou est-ce qu'il est arrivé
25 qu'elle vous ait fait des transferts d'appel

1 pendant vos réunions?

2 R. De... vous parlez de n'importe qui?

3 Q. **[25]** Premièrement, de monsieur Deschamps.

4 R. De monsieur Deschamps? Il se peut, selon le
5 registre que j'ai...

6 Q. **[26]** Non. Pas selon le registre, Monsieur Zampino.
7 Selon votre mémoire.

8 R. Selon ma mémoire, non.

9 Q. **[27]** Donc, elle n'a ja... Vous n'avez jamais reçu
10 de transferts d'appels pendant une réunion du
11 comité exécutif, ou pendant une réunion du lundi,
12 ou pendant un autre moment, provenant du 4138, sur
13 votre cellulaire personnel?

14 R. Si c'est sur mon cellulaire personnel, oui. Si
15 monsieur Deschamps m'appelle sur mon cellulaire
16 personnel, il y a des bonnes chances que j'ai pris
17 son appel, oui. Mais si...

18 Q. **[28]** Alors, ce n'est pas la question. Il n'est
19 jamais arrivé que votre adjointe vous ait fait des
20 transferts d'appels à partir du 4138 sur votre
21 téléphone?

22 R. Il se peut, mais très peu. C'est ce que je vous
23 dis. Si j'avais axé...

24 (09:40:46)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[29]** O.K. Si je comprends bien, Monsieur Zampino,
3 ce que vous nous dites, c'est que ça se peut
4 qu'elle ait fait des transferts d'appels sur votre
5 téléphone personnel, sur votre cellulaire, mais ce
6 que je viens de comprendre, c'est que monsieur
7 Trépanier avait directement accès à votre téléphone
8 cellulaire.

9 R. Bien, monsieur Trépanier avait mon numéro de
10 téléphone cellulaire...

11 Q. **[30]** O.K.

12 R. ... comme monsieur Deschamps avait le numéro de
13 cellulaire.

14 Q. **[31]** Et c'est ce que vous... Oui. Et c'est ce que
15 vous nous dites, donc, que monsieur Trépanier
16 pouvait vous appeler directement sur votre
17 cellulaire.

18 R. Oui.

19 Q. **[32]** O.K.

20 R. Et comme j'ai mentionné hier, pas plus que deux
21 cents (200) fois sur une période de cinq ans.

22 Q. **[33]** Ça c'est en ce qui concerne les mille huit
23 cents (1 800) appels. Ça ne concerne pas votre
24 téléphone cellulaire directement.

25 R. Oui. Les mille huit cents (1 800) appels, Madame la

1 Présidente, incorporent mille soixante (1 060)
2 appels au 4138, et la balance, c'est huit cents
3 (800)... sept cent quelques appels sur les
4 téléphones cellulaires ou à la résidence. Alors,
5 c'est ça la... C'est ça que vous avez présenté. Et
6 quand il appelait le 4138, il y a mille cinquante-
7 sept (1 057) appels entrants au bureau 4138, et
8 seulement trois appels sortants durant toute cette
9 période.

10 Me SONIA LEBEL :

11 Q. **[34]** Bon. Monsieur Zampino, vous connaissez très
12 bien les chiffres, on voit que vous les avez bien
13 préparés, bien analysés. La question n'est pas
14 celle-là. Vous nous dites que votre adjointe, qui
15 reçoit les appels au 4138, parce qu'on comprend que
16 le 4138, c'est celui du bureau du président, le
17 vôtre. Est-ce que je me trompe?

18 R. Oui, c'est le bureau du cabinet du président du
19 comité exécutif. On parle bien d'un cabinet.

20 Q. **[35]** Oui. Mais qui est votre bureau.

21 R. Oui. Dont, je fais partie du cabinet.

22 Q. **[36]** Parfait. Et le 4138, c'est votre adjointe qui
23 y répond.

24 R. Toujours.

25 Q. **[37]** Alors, outre les belles analyses qu'on peut en

1 faire, des chiffres et des statistiques, est-ce que
2 vous nous dites que votre adjointe ne vous
3 transférait jamais d'appels à partir du 4138?

4 R. Je vous ai dit que mon horaire, ma charge de
5 travail au bureau, de huit heures (8 h 00) le matin
6 à six heures (6 h 00) le soir, comportait presque
7 exclusivement des réunions. J'étais continuellement
8 en réunion, et quand je parle de réunions, je ne
9 parle pas nécessairement de réunions de un à un
10 avec des gens de l'extérieur de l'hôtel de ville.
11 Je parle de réunions statutaires du comité
12 exécutif. Ça pouvait être à l'extérieur pour
13 l'exécutif de la Communauté métropolitaine de
14 Montréal, des rencontres statutaires avec le
15 directeur général...

16 Q. **[38]** O.K. Je reprends ma question, Monsieur
17 Zampino.

18 R. Oui.

19 Q. **[39]** Je pense qu'elle n'était pas très claire. Je
20 m'en excuse, là. Est-ce que vous nous dites qu'il
21 est impossible que votre adjointe vous ait
22 transféré des appels à partir du 4138 quand vous
23 étiez en réunion? Ce n'est jamais arrivé en dix
24 (10) ans?

25 R. Oui c'est arrivé. S'il y avait des urgences, elle

1 me transférait l'appel. Si le maire de Montréal,
2 monsieur Tremblay, m'appelait à mon bureau, c'est
3 sûr qu'elle me transférait l'appel. Si mon épouse
4 m'appelait, c'est sûr qu'elle transférait l'appel.
5 Mes enfants, ma mère, c'est ça que je vous dis. Ou
6 s'il y avait des urgences, elle me transférait
7 l'appel. Mais j'étais en réunion presque en
8 constance, de huit heures (8 h 00) le matin à six
9 heures (6 h 00) le soir, alors on peut bien
10 m'appeler deux mille (2 000) fois ou trois mille
11 (3 000) fois dans une année, je n'étais pas
12 quelqu'un qui répondais au téléphone dans mon
13 bureau, je n'avais pas le temps d'être au téléphone
14 dans mon bureau.

15 Q. **[40]** Alors, à quel numéro les entrepreneurs que
16 vous rencontriez dans les cocktails de financement
17 vous appelaient pour vous faire part de leurs
18 doléances?

19 R. Les entrepreneurs ne m'appelaient pas. S'il y avait
20 un entrepreneur qui voulait me rencontrer, il
21 appelait Martine Bourgault, et Martine Bourgault
22 vérifiait avec moi si j'avais l'intention, oui ou
23 non, d'accepter une rencontre avec l'entrepreneur.

24 Q. **[41]** Et ceux qui font des contacts dans les
25 cocktails de financement, comment ils vous

1 rejoignaient?

2 R. Vous voulez dire quoi? Je n'ai pas compris la
3 question.

4 Q. **[42]** Bien, vous avez expliqué hier, abondamment,
5 que plusieurs personnes qui ne travaillaient pas...
6 qui n'habitaient pas sur l'île de Montréal, mais
7 pouvaient avoir des contrats avec la Ville de
8 Montréal, pouvaient profiter de ces cocktails de
9 financement-là pour avoir un contact avec vous,
10 peut-être vous rejoindre, vous, qui semblez si
11 occupé, alors qu'ils sont incapables de rejoindre
12 un maire d'arrondissement pour aplanir certaines
13 difficultés. Alors ils vous rejoignaient à quel
14 endroit?

15 R. Ce que j'ai mentionné hier, quand c'est arrivé,
16 c'est moi qui prenais une carte d'affaires. C'est
17 pour ça que je vous ai mentionné, mon adjointe
18 n'aimait pas quand je traînais trop longtemps à ces
19 cocktails, parce que je retournais peut-être avec
20 deux, trois cartes d'affaires, et là je donnais au
21 cabinet un travail additionnel à faire.

22 Alors, quand je retournais avec une carte
23 d'affaires, je me prenais une petite note, monsieur
24 a un problème pour telle chose, ou tel dossier, je
25 donnais ça à mon chef de cabinet, je donnais ça à

1 mon adjointe, et je demandais à ce que ces
2 personnes fassent toujours un retour d'appel et
3 puissent référer ces personnes aux fonctionnaires
4 appropriés. Ce n'est pas moi nécessairement qui
5 rappelais ces personnes.

6 Q. **[43]** O.K. Donc, ce n'est pas votre...

7 R. Et ces personnes n'appelaient pas non plus
8 directement monsieur Zampino.

9 Q. **[44]** Qui est monsieur Zampino? Vous parlez de vous,
10 là?

11 R. Oui.

12 Q. **[45]** Parfait. Bernard Trépanier, on a établi qu'il
13 était un ami. C'est exact? On a établi qu'il a
14 participé à une, votre toute première campagne
15 électorale aussi, c'est exact?

16 R. Oui.

17 Q. **[46]** Dans Saint-Léonard?

18 R. En mil neuf cent quatre-vingt-six (1986).

19 Q. **[47]** Voilà. Monsieur Trépanier a également été
20 directeur du financement de votre parti, Union
21 Montréal. C'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. **[48]** Est-ce que monsieur Trépanier jouait un autre
24 rôle auprès de vous?

25 R. Il était organisateur pour les campagnes

1 électorales dans Saint-Léonard.

2 Q. **[49]** Dans Saint-Léonard?

3 R. Oui.

4 Q. **[50]** Toujours à titre de directeur financier
5 d'Union Montréal?

6 R. Il était directeur du financement à Union Montréal,
7 mais en campagne électorale, il avait aussi un
8 rôle...

9 Q. **[51]** D'organisateur.

10 R. ... pour s'occuper, pour s'occuper de
11 l'organisation de la campagne électorale pour les
12 cinq élus d'arrondissement de Saint-Léonard.

13 Q. **[52]** Saint-Léonard. Parfait. Et à part le fait,
14 bon, d'être organisateur politique lors des
15 campagnes électorales de Saint-Léonard, à part le
16 fait d'être directeur du financement du parti Union
17 Montréal et votre ami, est-ce qu'il avait un autre
18 rôle auprès de vous?

19 R. Pas du tout.

20 Q. **[53]** Pas du tout. O.K. Est-ce que vous êtes au...
21 vous avez eu connaissance de la raison pour
22 laquelle monsieur Trépanier a été congédié du parti
23 Union Montréal en deux mille six (2006)?

24 R. Je l'ai su, je dirais, plusieurs mois après que
25 c'est arrivé.

1 Q. **[54]** Donc...

2 R. Alors, on ne me l'a jamais présenté comme un
3 congédiement.

4 Q. **[55]** Donc, vous n'avez pas participé, ce n'est pas
5 vous qui avez annoncé la nouvelle à monsieur
6 Trépanier que ses fonctions se terminaient?

7 R. Pas du tout.

8 Q. **[56]** Donc, et on vous l'a annoncé comment, comment
9 une coupure de poste?

10 R. Comme quoi on abolissait son poste et puis, et
11 qu'on allait lui présenter autre chose. Ça c'est ce
12 que monsieur Trépanier m'avait dit.

13 Q. **[57]** O.K. Donc, l'information vous provient de
14 monsieur Trépanier?

15 R. Il me semble que c'était monsieur Trépanier qui
16 m'apprend ça la première fois, mais ce n'était pas
17 immédiatement après, après les événements.

18 Q. **[58]** O.K.

19 (09:47:31)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[59]** Combien de temps après les événements?

22 R. Bien je dirais, j'ai peut-être appris ça cinq,
23 quatre, cinq, six mois après les événements.

24 Q. **[60]** Monsieur Trépanier est votre ami?

25 R. Oui.

1 Q. **[61]** Monsieur Trépanier travaillait à la mairie,
2 c'est-à-dire pour Union Montréal et c'est seulement
3 cinq, six mois après que vous apprenez que son
4 poste est aboli?

5 R. Oui, Madame la Présidente, premièrement ce que j'ai
6 compris c'est qu'il a, ce que j'ai compris par les
7 témoignages, parce qu'il y a des choses...

8 Q. **[62]** Non, pas les témoignages...

9 R. Oui, mais...

10 Q. **[63]** ... ce qui s'est passé là?

11 R. Oui, mais moi je vous dis les témoignages parce
12 qu'il y a des choses que j'ai apprises ici que je
13 n'ai jamais su.

14 Q. **[64]** Oui, mais nous on vous demande ce qui s'est
15 passé à l'époque?

16 R. À l'époque...

17 Q. **[65]** Alors, vous nous dites qu'à l'époque monsieur
18 Trépanier ne vous a pas dit du tout, qui est votre
19 ami, un très bon ami à vous nous avez-vous dit,
20 vous n'apprenez pas, vous apprenez plusieurs mois
21 plus tard qu'il n'est plus à Union Montréal?

22 R. Monsieur Trépanier est un homme de grande fierté,
23 et sûrement ne voulait pas dire, ne voulait pas me
24 dire qu'il a été congédié. Il m'a présenté ça comme
25 quoi on abolissait son poste et qu'on allait lui

1 offrir autre chose. C'est comme ça que monsieur
2 Trépanier m'a présenté la chose. Et moi je vous
3 dis, et moi je vous dis en réponse à votre question
4 que selon mon souvenir j'apprends ça quatre ou cinq
5 mois plus tard.

6 Q. **[66]** O.K. Juste, je voudrais juste revenir sur un
7 seul élément. En ce qui concerne le, votre
8 adjointe...

9 R. Oui.

10 Q. **[67]** ... pour rejoindre votre adjointe, c'était le
11 4138, c'est ça?

12 R. C'est ça.

13 Q. **[68]** Bon. Votre adjointe ce n'est pas une
14 réceptionniste pour l'hôtel de ville?

15 R. Pas du tout.

16 Q. **[69]** Bon. Alors, votre adjointe c'est votre
17 adjointe à vous, alors, ce qui veut dire que le
18 4138 donne accès à votre adjointe?

19 R. Le 4138 donne accès au cabinet du président du
20 comité exécutif qui comporte mon bureau, son
21 bureau, et d'autres adjoints qui travaillent au
22 cabinet du comité exécutif.

23 Q. **[70]** Donc, ça veut dire qu'on ne peut pas rejoindre
24 votre adjointe directement, le 4138...

25 R. On peut rejoindre. ..

1 Q. **[71]** ... c'est une réceptionniste le 4138?

2 R. Mais c'est mon adjointe, mais elle, elle répondait
3 évidemment à ce numéro..

4 Q. **[72]** Oui?

5 R. Pour ses propres appels.

6 Q. **[73]** Donc, c'est ça?

7 R. Pour mes appels...

8 Q. **[74]** Et elle distribuait...

9 R. Et pour le cabinet.

10 Q. **[75]** ... les autres appels comme une
11 réceptionniste?

12 R. Oui. Oui, du temps, exemple, du temps que monsieur
13 Forcillo était à mon bureau comme chef de cabinet,
14 vu que les gens savaient qu'il était mon chef de
15 cabinet, on pouvait appeler directement mon
16 adjointe.

17 Q. **[76]** Donc, elle était la réceptionniste aussi de
18 monsieur Forcillo?

19 R. Du moment, je ne dis pas qu'elle était la
20 réceptionniste de monsieur Forcillo. Ce que je vous
21 dis c'est que si quelqu'un voulait appeler, appeler
22 Sammy Forcillo du moment où il était mon chef de
23 cabinet bien souvent on appelait madame Bourgeault
24 pour dire : « Est-ce que vous pouvez me transférer
25 à monsieur Forcillo? »

1 Q. **[77]** Alors, c'est ce que je dis, elle était donc,
2 elle servait donc de réceptionniste pour les gens
3 qui travaillaient autour de vous?

4 R. Si on veut appeler ça une réceptionniste.

5 Q. **[78]** O.K. Merci.

6 Me SONIA LEBEL :

7 Q. **[79]** Monsieur Zampino, donc, vous nous dites que
8 monsieur, monsieur Trépanier vous aurait appris la
9 nouvelle quatre ou cinq mois après qu'elle devient
10 effective, c'est exact?

11 R. À mon souvenir, c'est quatre ou cinq mois après.

12 Q. **[80]** À votre souvenir. Et ce que nous on en sait
13 c'est que c'est aux environs de février qu'il a été
14 congédié du Parti. Ça veut dire que vous l'auriez
15 appris quoi en août à peu près?

16 R. C'est ça quatre ou cinq mois après. Je ne me
17 rappelle pas la date exacte.

18 Q. **[81]** O.K. Et qu'est-ce que monsieur Trépanier vous
19 a dit exactement, à ce moment-là, au mois d'août?

20 R. Il m'a tout simplement dit que le Parti a décidé
21 d'abolir son poste et qu'on allait lui offrir autre
22 chose. Pas plus que ça, mais qu'il allait continuer
23 quand même dans son rôle de directeur de
24 financement pour le Parti.

25 Q. **[82]** Qu'il allait continuer quand même dans son

1 rôle?

2 R. C'est ce qu'il m'a dit, oui.

3 Q. **[83]** Mais, o.k., donc, on avait aboli son poste,
4 mais qu'il allait continuer?

5 R. Oui, c'est comme ça qu'il me l'a présenté.

6 Q. **[84]** Donc, à ce moment-là, oui, je comprends, je
7 veux juste savoir si c'est, c'est ce que vous avez
8 dit, c'est ce qu'il vous a dit. Est-ce qu'il vous a
9 expliqué, à ce moment-là, qu'il allait continuer à
10 titre de bénévole?

11 R. De bénévole, voulant dire quoi?

12 Q. **[85]** Bien si on abolit un poste, Monsieur Zampino,
13 et que la personne continue à occuper le poste, je
14 veux dire le poste est aboli, on ne peut donc plus
15 le rémunérer là?

16 R. La façon que monsieur Trépanier me l'a présenté, je
17 le répète, qu'on a aboli son poste, qu'on va lui
18 proposer autre chose, mais qu'il continuait comme
19 directeur du financement chez Union Montréal.

20 Alors, quand il me dit qu'on va lui proposer autre
21 chose, je n'ai pas posé de questions. Alors, je ne
22 présumais pas que c'était bénévole ou rémunéré.

23 C'est ce que j'ai comme informations.

24 Q. **[86]** C'est un ami de longue date, vous êtes un élu
25 sous la bannière d'Union Montréal, c'est votre

1 parti politique, je comprends que vous n'êtes pas
2 impliqué dans la permanence. Vous avez devant vous
3 le directeur du financement qui vous aide dans vos
4 élections, qui est un ami, on le sait, qui parle
5 d'une abolition de poste et qu'on va lui offrir
6 autre chose. Et même dans une conversation amicale
7 on ne s'enquiert plus avant de qu'est-ce qui
8 l'attend?

9 Vous êtes intéressé pour deux raisons,
10 Monsieur Zampino, premièrement c'est votre parti
11 municipal sous la bannière de laquelle vous avez
12 été élu et deuxièmement c'est votre ami qui vous
13 parle et ces deux motifs-là ne font pas en sorte
14 que vous allez plus avant dans la conversation?

15 R. Je répète, Madame la Présidente, je connais très
16 bien monsieur Bernard Trépanier, c'est un homme de
17 grande fierté. Je sais qu'on a parlé de
18 congédiement, il ne m'a jamais parlé d'un
19 congédiement. Ce que monsieur Trépanier m'a dit
20 clairement c'est qu'au Parti on a décidé d'abolir
21 le poste, qu'on allait lui offrir autre chose et
22 c'est tout. Je n'ai, je n'ai pas plus
23 d'information, alors...

24 Q. [87] O.K.

25 R. ... je n'ai pas, je ne fais pas partie du Parti, je

1 ne sais pas si c'était une raison budgétaire au
2 Parti, mais monsieur Trépanier n'est pas venu me
3 voir pour se plaindre qu'on venait de le congédier.
4 C'est ça qu'il m'a dit.

5 Q. **[88]** Ce n'est pas l'objet de ma question, Monsieur
6 Zampino. Je comprends que monsieur Trépanier est un
7 homme de grande fierté et je comprends que c'est
8 probablement la raison pour laquelle il n'a pas dit
9 qu'il avait été congédié si tel est le cas. C'est
10 très clair. Mais je ne comprends pas pourquoi quand
11 un ami vient vous voir et qu'il ne vous fait pas
12 part d'une catastrophe, là, il a une conversation
13 avec vous où il vous informe que le poste de
14 directeur du financement d'Union Montréal est
15 aboli, il vous informe qu'on va lui offrir autre
16 chose potentiellement, qu'il va continuer à agir
17 comme directeur du financement, il n'y a rien, là,
18 qui heurte l'orgueil dans cette histoire-là,
19 présentement, avec la conversation que vous avez et
20 malgré ça, malgré le fait que c'est votre Parti et
21 votre ami, vous ne lui demandez même pas: « Bien,
22 hey, Bernard, bien ils vont t'offrir quoi d'autre,
23 je suis intéressé, c'est le fun pour toi, comment
24 ça se passe »? Vous n'avez pas cette conversation-
25 là avec lui?

1 R. Écoutez, si monsieur Trépanier a été congédié puis
2 il ne voulait pas...

3 Q. [89] Ce n'est pas ma question. Vous n'avez pas
4 l'information qu'il est congédié quand il vient
5 vous voir...

6 R. Exactement.

7 Q. [90] ... donc, il n'y a aucune raison pour vous de
8 ménager son orgueil. Vous avez l'information d'un
9 ami qui vient vous aviser d'un changement
10 d'orientation de votre Parti, d'un changement
11 potentiel de son rôle, on n'est pas dans une
12 circonstance où l'orgueil est en jeu et même dans
13 une circonstance amicale comme celle-là, vous
14 n'avez pas la conversation, le réflexe ou l'envie
15 d'en savoir plus?

16 R. Monsieur... et je répète, de la façon que monsieur
17 Trépanier m'a présenté ça, il m'a tout simplement
18 dit, et je le répète, qu'on a aboli son poste et
19 qu'on allait lui offrir autre chose. Alors, moi,
20 écoute, je ne m'occupe pas du Parti, il n'était pas
21 venu pour se plaindre, il n'était pas en détresse
22 et je ne m'occupe pas des affaires du Parti. Alors,
23 c'est ça ma réponse. Je n'avais pas à aller plus
24 loin dans ce qu'il m'a dit.

25 Q. [91] Donc, vous ne lui avez pas posé la question?

1 R. Non, je ne lui ai pas posé la question.

2 Q. **[92]** Un ami vient vous voir, vous fait part d'une
3 situation, vous n'en discutez pas avec lui?

4 R. Un ami vient me voir, il ne me parle pas d'une
5 situation de détresse. Il m'a dit que: « On a aboli
6 le poste, on va m'offrir d'autre chose ». Mais il
7 va continuer à s'occuper du financement du Parti.

8 Q. **[93]** Alors, vous avez juste des conversations de
9 situations de détresse avec vos amis?

10 R. C'est vous qui dites ça, ce n'est pas ça que j'ai
11 dit, là.

12 Q. **[94]** Non, je ne dis rien, je pose une question, il
13 y a un point d'interrogation, donc, vous n'avez pas
14 d'autres situations de conversations que celles qui
15 concernent des situations de détresse avec vos
16 amis, point d'interrogation?

17 R. Non. Non.

18 Q. **[95]** Pour revenir à ce qui a été dit devant la
19 Commission, une des raisons qui aurait été évoquée
20 ou qui aurait circulé à l'époque de la... nous
21 allons le dire, l'abolition de poste ou du
22 congédiement de monsieur Trépanier, dépendamment de
23 la façon dont on le prend était qu'il était
24 supposément trop présent dans votre bureau. On lui
25 reprochait sa proximité avec vous. Est-ce que ce

1 sont des informations qui sont venues à vos
2 oreilles à l'époque, en deux mille six (2006)?

3 R. Jamais.

4 Q. **[96]** Jamais? Madame Isabelle Toupin, le vingt-deux
5 (22) janvier, Marc Deschamps, le vingt-cinq (25)
6 mars et même Bernard Trépanier lui-même, le vingt-
7 sept (27) mars, nous ont fait part, à tour de rôle,
8 qu'effectivement, ces rumeurs-là circulaient. Donc,
9 vous n'avez jamais entendu parler de ces rumeurs-
10 là, vous?

11 R. Jamais. Vous faites référence à ce que Marc
12 Deschamps a dit à quelle date?

13 Q. **[97]** Je fais référence au fait qu'en deux mille six
14 (2006), une des rumeurs qui circulaient, autour du
15 congédiement de Bernard Trépanier, était le fait
16 qu'on lui reprochait sa trop grande proximité avec
17 vous. Trois témoins sont venus évoquer ce fait
18 devant la Commission et je viens vous demander,
19 est-ce que ce fait est exact? Avez-vous entendu
20 parler de cette rumeur qui circulait en deux mille
21 six (2006)?

22 R. À cette période-là, je n'ai jamais entendu parler
23 de cette rumeur qui circulait.

24 Q. **[98]** O.K., alors, ma prochaine question, est-ce
25 qu'il est exact que monsieur Trépanier était trop

1 souvent dans votre bureau et avait une trop grande
2 proximité avec vous?

3 R. Non.

4 Q. **[99]** Est-ce que cette rumeur-là peut avoir un
5 fondement factuel quelconque?

6 R. D'abord, je ne peux pas commenter des rumeurs.

7 Q. **[100]** Je vous demande de commenter le fondement
8 factuel. Est-ce qu'il y a quelque chose, un
9 fondement factuel, une présence, des dîners, des
10 rencontres avec monsieur Trépanier qui pourraient
11 donner naissance à une telle rumeur?

12 R. Je dirais non, parce que si c'était un fait...

13 (09:57:56)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[101]** N'est-il pas exact que monsieur Trépanier
16 dînait souvent avec vous? Vous avez dit hier que
17 notamment, certains des appels, c'était sans doute
18 pour aller luncher avec vous ou pour fixer un golf,
19 une partie de golf, la fin de semaine. Alors,
20 n'est-il pas exact - et vous nous avez dit que
21 monsieur Trépanier utilisait abondamment son
22 cellulaire - alors, n'est-il pas exact que monsieur
23 Trépanier allait souvent dîner avec vous et se
24 rendait souvent à votre bureau?

25 R. Monsieur Trépanier se rendait au bureau pour

1 rencontrer souvent les membres du cabinet,
2 rarement, il venait au bureau pour me rencontrer à
3 cause de mon agenda chargé, et ça, je vous le dis,
4 factuellement. Sur les dîners que j'aurais pu avoir
5 avec monsieur Trépanier, oui, c'est un ami depuis
6 mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), j'ai déjà
7 dîné avec monsieur Trépanier, comme on dîne avec
8 autre ami, mais pas de façon abusive, là. Je ne
9 peux pas vous donner le nombre de fois dans une
10 année que j'ai dîné avec lui, mais ce n'était pas
11 oultre mesure.

12 ME SONIA LEBEL :

13 Q. **[102]** Avez-vous déjà discuté de ce congédiement ou
14 de cette abolition de poste du directeur du
15 financement d'Union Montréal avec le maire, à
16 l'époque?

17 R. Non.

18 Q. **[103]** Donc, jamais l'abolition de poste ou le
19 congédiement de monsieur Trépanier n'a été évoqué
20 entre vous et le maire Tremblay?

21 R. Non.

22 Q. **[104]** Je vais vous demander, Madame Blanchette,
23 s'il vous plaît, de préparer l'onglet 4, on va
24 l'évoquer potentiellement tantôt, c'est la pièce
25 42P-537. Simplement vous informer, Monsieur

1 Zampino, cette pièce-là est la pièce, une liste des
2 activités de financement qui a été déposée par
3 monsieur Ouellet lors de son témoignage.

4 R. Hum hum.

5 Q. **[105]** Simplement pour en faire un usage au besoin.
6 Il a également été évoqué devant la Commission, un
7 déjeuner qui aurait eu lieu au Club Saint-Denis en
8 mai deux mille quatre (2004), pour le financement
9 de la campagne pour le « non » qui aurait été
10 menée, entre autres, par vous et le maire Tremblay,
11 naturellement, à cette époque. Est-ce que vous avez
12 un souvenir de ce petit déjeuner là?

13 R. Je n'ai pas compris... est-ce que je l'ai à
14 l'écran?

15 Q. **[106]** Non, non, pas du tout...

16 R. Ah non?

17 Q. **[107]** J'ai dit qu'on se servira de la liste tantôt,
18 c'est la liste des activités de financement.

19 R. O.K., désolé. Je pensais que j'attendais quelque
20 chose à l'écran.

21 Q. **[108]** Aucun problème.

22 R. Alors, juste répéter la date.

23 Q. **[109]** Oui. En date du douze (12) mai deux mille
24 quatre (2004).

25 R. Oui?

1 Q. **[110]** Nous avons évoqué devant la Commission,
2 certains témoins ont évoqué devant la Commission
3 l'existence d'un petit déjeuner qui aurait eu lieu
4 au Club Saint-Denis. Est-ce que vous avez un
5 souvenir de ce petit déjeuner? Il concernait une
6 campagne de financement pour le non à l'époque.

7 R. Oui. J'ai un souvenir de... Je ne peux pas vous
8 confirmer la date exacte, mais j'ai un souvenir
9 d'avoir assisté à un ou deux petits déjeuners dans
10 le contexte de la campagne sur les défusions.

11 Q. **[111]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez d'un petit
12 déjeuner au Club Saint-Denis?

13 R. Oui, je crois que c'était au Club Saint-Denis.

14 Q. **[112]** O.K. Un petit déjeuner qui réunissait, entre
15 autres, le maire Tremblay, vous, Yvon Leduc qui
16 était le maire de Mercier-Hochelaga, Claude
17 Dauphin, Christian Ouellet, qui était le DG du
18 parti à l'époque, monsieur Trépanier, Martin Dumont
19 et quatorze (14) autres personnes du milieu de la
20 construction, soit des entrepreneurs ou des
21 représentants de firmes de génie. Est-ce que ça
22 vous dit quelque chose?

23 R. Je me rappelle que j'étais là avec le maire. Je ne
24 peux pas vous affirmer sur l'exactitude de la
25 présence de toutes les autres personnes que vous

1 mentionnez là.

2 Q. **[113]** Mais c'était un petit déjeuner, là, à comité
3 réduit. On s'entend? Une quinzaine de personnes
4 tout au plus.

5 R. Oui. Je dirais oui.

6 Q. **[114]** O.K. Vous souvenez-vous que le coût d'entrée
7 de ce petit déjeuner-là était fixé à dix mille
8 dollars (10 000 \$) le couvert?

9 R. Je n'ai aucun souvenir de ça.

10 Q. **[115]** Vous n'avez aucun souvenir de ça. O.K. Est-ce
11 que vous vous souvenez de la présence de Nicolo
12 Milioto à ce petit déjeuner-là?

13 R. Non. Pas du tout.

14 Q. **[116]** O.K. Alors, quel était le but de ce petit
15 déjeuner-là, Monsieur Zampino?

16 R. Bien, Christian Ouellet, qui était directeur
17 général du parti, organisait des activités de
18 financement dans le cadre de la campagne sur les
19 défusions. Je sais que... Je ne sais pas si c'est
20 le Directeur général des élections ou un autre
21 organisme gouvernemental qui a permis aux deux
22 camps, c'est-à-dire le camp du non, contre la
23 défusion, ou du oui, pour la défusion, de
24 permettre, de permettre finalement, des activités
25 de financement pour faire valoir leur cause.

1 Alors, ce que je me souviens, c'est durant
2 cette période-là, le parti a pris sur lui pour
3 organiser des activités de financement, et ensuite
4 utiliser ces sommes, j'imagine, pour préparer une
5 campagne pour faire valoir la position qui était
6 celle de la Ville de Montréal, de l'administration.

7 Q. **[117]** Bon. Donc, je comprends très bien que le but
8 premier de l'activité de financement... Une
9 activité de financement, par définition, c'est de
10 ramasser du financement. On s'entend? Donc,
11 ramasser de l'argent.

12 R. Oui.

13 Q. **[118]** C'est le but premier. Pourquoi inviter dix
14 (10) personnes, uniquement des entrepreneurs en
15 construction de la Ville de Montréal, dont monsieur
16 Milioto, qui ont des contrats sur l'île de
17 Montréal, et des représentants de firmes de génie,
18 dont monsieur Lalonde qui est venu témoigner avoir
19 été présent à ce déjeuner-là? Pourquoi ce choix
20 particulier?

21 R. Ce n'est pas moi qui ai fait les invitations.

22 Q. **[119]** Ah, donc vous n'avez rien à voir là-dedans.
23 On vous invite à un déjeuner, vous allez être en
24 petit comité privilégié autour d'une table avec dix
25 (10) personnes, et vous ne vous enquêrez pas de la

1 présence, de qui va être là?

2 R. J'ai assisté à plusieurs activités de financement.

3 Le maire de Montréal et moi-même, le président du
4 comité exécutif, sommes souvent appelés à
5 participer à toutes sortes d'activités de
6 financement. Que ça soit cela, que ça soit un
7 arrondissement, que ça soit les grandes activités,
8 les gens veulent que le numéro 1 et le numéro 2 de
9 l'administration soient présents. Alors, je me
10 présente là, on a un parti qui organise ces
11 activités, font les invitations, et on se présente
12 là. On ne vient pas me consulter, et on ne consulte
13 pas le maire sur qui devrait être invité à ces
14 événements.

15 Q. **[120]** Monsieur Zampino, je peux comprendre pour un
16 cocktail de financement qui réunit cinq cents (500)
17 personnes. Vous êtes dans un Club Saint-Denis. Vous
18 arrivez là, et il n'y a que dix (10) personnes
19 autour de la table. Vous êtes, à cette époque,
20 président du comité exécutif. Monsieur Tremblay, à
21 cette époque, est le maire de la Ville. On vient de
22 fournir à dix (10) personnes, pour la modique somme
23 de dix mille dollars (10 000 \$), un accès
24 privilegié au numéro 1 et numéro 2, comme vous le
25 dites si bien, de la Ville de Montréal. Il n'y a

1 pas en vous un instinct qui vous dit que ce n'est
2 peut-être pas approprié?

3 R. Je répète. Je répète : cette activité est organisée
4 par le parti. Ma compréhension de ce genre
5 d'activité, qui était quand même encadrée, je
6 répète, je crois par le Directeur général des
7 élections, était tout à fait légale, que quelqu'un
8 a décidé d'inviter un groupe restreint de
9 personnes, parce que c'était la formule qu'ils ont
10 privilégiée, ce n'est pas moi à juger ça. Mais
11 encore là, je suis obligé de vous dire, je me
12 rappelle d'avoir assisté à cette rencontre, et ce
13 ne sont pas des rencontres où on discute
14 d'information privilégiée avec les gestionnaires de
15 la Ville. Alors, c'est une rencontre de
16 financement, et puis il y a des échanges. C'est
17 tout.

18 Q. **[121]** Alors, quelle est la nature de ces échanges,
19 Monsieur Zampino?

20 R. Bien, ça peut être n'importe quoi. Ça peut être,
21 dans un premier temps...

22 Q. **[122]** Je ne veux pas savoir qu'est-ce que ça peut
23 être. Qu'est-ce que ça a été?

24 R. Bien, dans un premier temps, je pense que le fait
25 que ça soit une rencontre de financement sur toute

1 la question des fusions et des défusions, il y a
2 eu, et là je, sans me rappeler de toutes, toutes,
3 toutes les discussions, il y a eu sûrement des
4 discussions sur les enjeux, pour la Ville de
5 Montréal, de cette défusion, des impacts, si la
6 Ville allait être éclatée. On a sûrement parlé de
7 tous les efforts que le maire de Montréal, moi-même
8 et notre administration, ont mis pour créer cette
9 nouvelle Ville, et toutes les énergies, maintenant,
10 qui sont consacrées à son démantèlement, vu la
11 promesse du Parti libéral de promettre aux Villes
12 de défusionner. Alors, c'était d'abord et avant
13 tout ce genre de discussions. C'est ce que je me
14 rappelle. Le maire a fait, sûrement, son plaidoyer.
15 Dans des rencontres semblables, c'est généralement
16 le maire de Montréal qui prend la parole, et c'est
17 ce que je me souviens.

18 Q. **[123]** Est-ce qu'il y a eu des discussions de la
19 part des entrepreneurs ou des firmes de génie sur
20 l'avantage ou le désavantage pour eux, compte tenu
21 du morcellement potentiel du territoire, de
22 défusionner, ou fusionner?

23 R. Je n'ai aucun souvenir de ce genre de discussions.

24 Q. **[124]** Quelle était leur position aux entrepreneurs,
25 aux firmes de génie par rapport à cette fusion ou

1 défusion potentielle de cet événement?

2 R. La seule chose que je me souviens c'est que le
3 maire a fait un discours, il a fait un plaidoyer,
4 un bon plaidoyer comme il a fait durant toute la
5 campagne et les personnes autour de la table
6 semblaient, semblaient acquiescer et semblaient
7 appuyer la position qui a été mise de l'avant par
8 le maire.

9 Q. **[125]** Et pour quelle raison cette position-là leur
10 était, leur était favorable d'après vous?

11 R. Bien c'est justement pour éviter qu'on rentre
12 encore dans une période de vingt-quatre (24) mois
13 dans le démantèlement d'une ville où on venait de
14 consacrer trois, quatre ans pour la créer, on
15 arrivait maintenant avec de nouvelles structures,
16 un conseil d'agglomération.

17 Ce sont des énergies qui sont dépensées
18 inutilement et que ça vient, ça vient dans le fond
19 enlever le focus d'une administration sur ce qu'on
20 devra normalement faire qui est géré une ville, la
21 créer et créer de la richesse.

22 Q. **[126]** O.K. Il s'agissait donc d'une activité de
23 financement du Parti Union Montréal, on s'entend?

24 R. C'est ma compréhension.

25 Q. **[127]** C'est le souvenir que vous en avez?

1 R. Bien sous, peut-être sous l'égide, sous l'égide
2 parapluie d'une structure pour la campagne de
3 défusion, je n'ai pas exactement les...

4 Q. **[128]** Vous vous souvenez que le sujet principal de
5 cette rencontre-là était la campagne pour le non?

6 R. Oui.

7 Q. **[129]** Merci. Est-ce que vous avez, vous avez
8 mentionné hier que vous ne vous impliquez pas dans
9 le financement, c'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[130]** Vous avez mentionné hier que vous ne faites
12 pas vous de sollicitation particulière
13 personnellement dans les campagnes de financement
14 en deux mille cinq (2005) en particulier?

15 R. De façon générale, non, je ne me rappelle pas
16 d'avoir fait de sollicitation.

17 Q. **[131]** O.K. Vous ne vendez pas de billets vous-même
18 dans, en deux mille cinq (2005) vous n'avez pas
19 vendu de billets vous-même de façon personnelle à
20 des gens?

21 R. J'ai, je n'ai pas de souvenir, j'ai déjà mentionné
22 qu'il se peut qu'à certains membres de famille
23 j'aurais pu le faire, je me rappelle d'avoir déjà
24 vendu un billet à un de mes oncles qui demeure à
25 Saint-Léonard, un billet de cinq cents dollars

1 (500 \$) pour une activité. Mais autre que ces cas
2 d'exception, je n'ai aucun souvenir d'avoir vendu
3 des billets. Je n'avais pas le temps pour le faire
4 puis on avait un parti structuré pour faire ce
5 genre de cueillette de fonds.

6 Q. **[132]** O.K. Ça c'est pendant que vous étiez membre
7 du Parti Union Montréal plus particulièrement, on
8 s'entend, jusqu'en, à votre démission en deux mille
9 huit (2008)?

10 R. Oui.

11 Q. **[133]** En deux mille huit (2008) quand vous avez
12 quitté la Ville de Montréal vous avez par le fait
13 même quitté le Parti?

14 R. Bien forcément, forcément j'étais peut-être encore
15 membre du Parti, parce que nous avons tous une
16 carte de membre en tant qu'élu qui avait une
17 certaine durée. J'ignore complètement si la carte
18 de membre que j'avais du Parti Union Montréal avait
19 une échéance à la fin deux mille huit (2008), à la
20 fin deux mille neuf (2009), je n'ai aucune idée.

21 Q. **[134]** Donc, outre le fait que vous étiez peut-être
22 encore membre par l'effet de votre carte, vous
23 n'étiez plus, à toutes fins pratiques, impliqué
24 dans le Parti?

25 R. Sauf être toujours un partisan évidemment de cette

1 équipe.

2 Q. **[135]** Oui, impliqué de coeur, mais pas d'action?

3 R. Bien d'actions directes, non, on m'a demandé en
4 deux mille neuf (2009), on m'a sollicité beaucoup
5 en deux mille neuf (2009) vu que j'avais quitté et
6 que monsieur Bissonnet se présentait à la mairie de
7 l'arrondissement de Saint-Léonard.

8 J'ai été maire de Saint-Léonard avant la
9 fusion de mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990)
10 jusqu'en deux mille un (2001) puis ensemble maire
11 de l'arrondissement jusqu'en deux mille huit
12 (2008). Alors, dix-huit ans comme maire, connu
13 évidemment dans la Ville et dans l'arrondissement.

14 Monsieur Trépanieur qui organisait, qui
15 organisait cette campagne électorale a fait appel
16 souvent, souvent à moi pour venir faire une
17 présence, soit à une activité, ça pouvait être, on
18 faisait ça régulièrement, on va aller visiter un
19 après-midi trois clubs d'âge d'or : « Est-ce que
20 vous voulez nous accompagner, donner un mot d'appui
21 à Michel Bissonnet? ». « Est-ce que...

22 (10:12:54)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je pense qu'on s'éloigne un petit peu de la
25 question...

1 Me SONIA LEBEL :

2 Oui, tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... Monsieur.

5 Me SONIA LEBEL :

6 Q. **[136]** ... tout à fait.

7 R. Oui, mais vous me demandez...

8 Q. **[137]** Non?

9 R. ... vous me demandez si j'ai une implication dans
10 le Parti, je vous dis voici c'est ça mon
11 implication.

12 Q. **[138]** Alors, vous nous dites, la réponse simple :
13 C'est que je me suis impliqué dans certaines
14 activités pour le compte du maire Bissonnet, dans
15 sa campagne ».

16 R. Oui, dans Saint-Léonard.

17 Q. **[139]** Dans Saint-Léonard?

18 R. Oui.

19 Q. **[140]** À combien d'activités comme ça vous avez
20 participé en deux mille neuf (2009) ou entre, c'est
21 pour l'élection deux mille neuf (2009) donc dans
22 l'année précédent?

23 R. C'est difficile pour moi de vous donner un nombre,
24 mais je dirais peut-être une vingtaine, une
25 vingtaine d'activités qui incluait également

1 d'aller saluer les bénévoles au local électoral où
2 j'allais régulièrement.

3 Q. **[141]** Parfait.

4 R. J'avais encore...

5 Q. **[142]** Donc, vous êtes demeuré actif sur le terrain
6 pour le compte du maire Bissonnet, à ce moment-là?

7 R. Oui.

8 Q. **[143]** Pour le compte de sa campagne. Parfait. Avez-
9 vous vendu des billets pour le compte de sa
10 campagne au nom d'Union Montréal, des billets de
11 cocktail?

12 R. Pour Michel Bissonnet?

13 Q. **[144]** Oui?

14 R. À ma connaissance, non.

15 Q. **[145]** O.K. Je vais vous demander, Madame
16 Blanchette, s'il vous plaît, d'aller à l'onglet 8.1
17 et 8.2. 8.1 étant la conversation d'écoute
18 électronique qui est issue du projet Diligence, une
19 conversation qui a lieu entre, qui a pour
20 interlocuteur principal Louis-Pierre Lafortune, je
21 vais vous demander d'aller à la minute huit, je
22 crois de la conversation et on va vous montrer la
23 transcription à l'écran, ça commence à la page 5 au
24 bas on va passer à la page 6 par la suite. C'est
25 une conversation où monsieur Lafortune explique

1 plusieurs postes de dépenses qu'il doit entrer dans
2 les livres de la FTQ, je crois, à l'époque.

3 R. Qui est monsieur Lafortune?

4 Q. **[146]** Louis-Pierre Lafortune?

5 R. Et qui est son poste?

6 Q. **[147]** Monsieur Louis-Pierre Lafortune, écoutez la
7 conversation, on en parlera après.

8

9 ÉCOUTE D'UN ENREGISTREMENT ÉLECTRONIQUE.

10

11 Alors vous nous dites, Monsieur Zampino, que vous
12 ne connaissez pas Louis-Pierre Lafortune?

13 R. Non.

14 Q. **[148]** O.K., et pourquoi Louis-Pierre Lafortune,
15 d'abord, dans cette conversation, explique à la
16 personne avec qui il fait ses comptes, là, qu'il
17 doit passer ces billets-là sur le compte de Garnier
18 et qu'il n'a pas le choix parce que c'est Frank
19 Zampino?

20 R. Bon, premièrement, est-ce que vous êtes capable de
21 m'indiquer... on parle d'une activité du seize (16)
22 avril? De quelle date?

23 Q. **[149]** Seize (16) avril deux mille neuf (2009).

24 R. Où est-ce qu'on voit deux mille neuf (2009) dans le
25 transcript?

1 Q. **[150]** Monsieur Zampino, seize (16) avril deux mille
2 neuf (2009), une activité de financement pour le
3 compte d'Union Montréal.

4 R. Oui.

5 Q. **[151]** Pour quelle raison Louis-Pierre Lafortune
6 passerait-il des billets de financement pour Union
7 Montréal sur un compte de Garnier?

8 R. Madame la Présidente, je pose la question.

9 J'aimerais bien voir si c'est seize (16) avril deux
10 mille neuf (2009) dans le transcript, parce que
11 seize (16) avril deux mille neuf (2009), j'ai déjà
12 quitté la ville, alors, qu'est-ce qui m'indique
13 qu'on parle du seize (16) avril deux mille neuf
14 (2009)?

15 Q. **[152]** Monsieur Zampino, il s'agit d'une
16 conversation du seize (16) avril deux mille neuf
17 (2009). Vous avez indiqué que vous avez quitté la
18 ville et Union Montréal, mais vous dites que vous
19 faites encore partie un peu de financement.

20 R. Est-ce que c'est la conversation qui a lieu le
21 seize (16)...

22 Q. **[153]** Je pose les questions, Monsieur Zampino.

23 R. Oui, mais je ne répondrai pas à une question,
24 Madame la Présidente...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Lebel, je pense que c'est plutôt le dix-sept
3 (17) mars deux mille...

4 ME SONIA LEBEL :

5 Dix-sept (17) mars, mais ça concerne un cocktail du
6 seize (16) avril deux mille neuf (2009), c'est ça
7 ma question.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K., donc, mais la conversation est du dix-sept
10 (17) mars?

11 ME SONIA LEBEL :

12 Oui, oui, non mais je parle....

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... deux mille neuf (2009)?

15 ME SONIA LEBEL :

16 Oui, tout à fait, mais moi, je parle d'un cocktail
17 du seize (16) avril deux mille neuf (2009).

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K.

20 ME SONIA LEBEL :

21 Q. **[154]** Pourquoi, pour un cocktail du seize (16)
22 avril deux mille neuf (2009), monsieur Louis-Pierre
23 Lafortune, que vous ne semblez pas connaître, vous
24 mentionnerait, en disant: « C'est Frank Zampino, on
25 n'a pas le choix » et passerait ces billets-là dans

1 un compte de Garnier Construction?

2 R. Vous me posez une question, je ne connais pas
3 Louis-Pierre Lafortune, je ne suis plus à la Ville
4 de Montréal, je ne m'occupe plus de financement et
5 je ne peux pas commenter sur du oui-dire, c'est la
6 discussion entre deux personnes qui font mon nom
7 dans ce transcript, que je ne connais pas.

8 Q. **[155]** O.K.

9 R. Alors, moi, je n'ai pas...

10 Q. **[156]** Votre réponse, Monsieur Zampino, c'est que
11 vous n'avez aucune idée pourquoi monsieur Louis-
12 Pierre Lafortune, dans une conversation du mois de
13 mars deux mille neuf (2009) dirait, entre autres, à
14 la ligne 136: « Ça, c'est Zampino, on n'a pas le
15 choix ». Vous n'avez aucune idée de pourquoi?

16 R. Monsieur Zampino n'est plus à la Ville de Montréal
17 depuis le deux (2) juillet deux mille huit (2008).

18 Q. **[157]** Monsieur Zampino, c'est vous ça, vous n'êtes
19 plus à la Ville de Montréal?

20 R. Oui, je ne suis plus à la Ville de Montréal depuis
21 deux mille huit (2008), je ne connais pas monsieur
22 Lafortune, je ne sais pas qui il est et là vous
23 m'exposez un transcript qui concerne du oui-dire
24 entre deux personnes qui ne me concernent pas,
25 alors, ma réponse, c'est que je n'ai pas participé

1 à aucune activité de financement en termes de
2 sollicitation du seize (16) avril deux mille neuf
3 (2009), je peux vous dire que s'il y avait une
4 activité de financement de l'Union Montréal le
5 seize (16) avril deux mille neuf (2009), je n'ai
6 pas mon nom sur le billet et est-ce que j'ai
7 participé, moi, à cette activité? Parce que je
8 portais... j'étais encore partisan de l'activité,
9 je ne peux pas l'exclure, mais sûrement je n'ai
10 aucun rôle à jouer puis que monsieur Lafortune se
11 serve de mon nom pour vendre des billets à
12 quelqu'un, c'est complètement à mon insu puis c'est
13 inacceptable.

14 Q. **[158]** O.K.

15

16 59P-636: Écoute électronique, Diligence, 08-
17 0078 20848.

18

19 59P-637: Transcription de l'écoute
20 électronique, Diligence, 08-0078
21 20848.

22

23 (10:20:17)

24 ME MARIE-CLAUDE MICHON :

25 J'aurais une question pour le bénéfice de tous.

1 Peut-on savoir qui est HI à transcription de
2 l'écoute électronique?

3 ME SONIA LEBEL :
4 Homme inconnu.

5 ME MARIE-CLAUDE MICHON :
6 Homme inconnu? Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :
8 FI, c'est femme inconnue.

9 ME SONIA LEBEL :
10 Pour la suite des événements.

11 Q. **[159]** Quelles sont vos relations avec monsieur
12 Borsellino de Garnier, est-ce que vous le
13 connaissez?

14 R. Oui, je l'ai connu. C'est quelqu'un avec qui j'ai
15 étudié même au cégep, ensemble, c'est ça, mais pas
16 plus que ça.

17 Q. **[160]** Pas plus que ça? Est-ce que vous le
18 considérez comme un ami?

19 R. Bien, c'est une connaissance.

20 Q. **[161]** Une connaissance? Est-ce que c'est quelqu'un
21 avec qui vous aviez des rencontres d'affaires?

22 R. J'ai peut-être, durant ma période à la présidence
23 du comité exécutif, rencontré monsieur Borsellino
24 peut-être deux fois, deux, trois fois.

25 Q. **[162]** Pour quelles raisons?

1 R. Pour aucune raison particulière. Je pense que la
2 première fois qu'il m'a rencontré, c'était juste
3 pour se présenter, vu qu'on s'était connus à
4 l'école, alors, il venait m'expliquer
5 qu'évidemment, il faisait des travaux à Montréal,
6 il venait me féliciter pour mon élection à Montréal
7 et je l'ai peut-être rencontré à une autre reprise,
8 je ne sais pas si c'était à mon bureau ou dans un
9 restaurant, là, je ne me souviens pas tout à fait
10 du détail, il y avait... je sais qu'il y avait, à
11 un moment donné, un projet qui l'intéressait dans
12 le domaine de l'environnement avec un autre groupe,
13 un groupe français et je lui ai dit tout simplement
14 qu'il devait se référer aux membres du comité
15 exécutif responsables de l'environnement et aux
16 fonctionnaires en question, mais je n'ai pas
17 beaucoup de souvenirs de quel était ce projet-là.

18 Q. **[163]** Et quel aurait été le but de la rencontre
19 entre vous et monsieur Borsellino à ce moment-là
20 pour ce projet-là? Quel but pouvait-il poursuivre
21 de rencontrer le président du comité exécutif?

22 R. Ah! C'était juste pour me mentionner qu'il avait un
23 projet intéressant qu'il essayait de développer
24 avec un groupe étranger. Et il me demandait « de
25 quelle façon je devrais l'aborder? À qui vous

1 devriez me référer? ». Alors, je lui ai dit :
2 « Bien, écoute, rencontrez les fonctionnaires
3 dans... au niveau du service de l'environnement,
4 puis si vous voulez, essayez de faire une rencontre
5 avec le responsable de l'environnement à l'Hôtel de
6 Ville. » Donc, c'est comme ça que j'agissais quand
7 les gens me posaient des questions, tout
8 simplement.

9 Q. [164] Et cette rencontre-là aurait eu lieu dans le
10 cadre d'un dîner dans un restaurant?

11 R. Je ne me rappelle pas si c'était à mon bureau ou si
12 c'était dans le cadre d'un dîner ou d'un petit-
13 déjeuner. Je n'ai pas la date exacte non plus là.
14 Comme je vous dis, à ma souvenance, j'ai peut-être
15 rencontré monsieur Borsellino deux, trois fois là,
16 c'est le souvenir que je peux avoir aujourd'hui.

17 (10:23:11)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [165] Est-ce que c'était toujours au sujet du même
20 projet?

21 R. Non, il m'a rencontré une fois sur ce dossier-là.

22 Q. [166] Et quel était le dossier exactement?

23 R. Comme je vous dis là, je pense qu'ils avaient un
24 projet en environnement concernant les questions
25 des puisards, de nouvelles technologies, et caetera

1 là, mais... Écoute, je n'ai pas une expertise en...
2 je n'ai pas une expertise en environnement. Alors,
3 je n'ai pas porté plus d'attention à ça là.

4 Q. **[167]** O.K. Les deux ou trois... O.K.

5 R. Quand je ne connais pas le dossier, je dis à
6 l'interlocuteur « écoutez là, ce n'est pas... vous
7 n'êtes pas à la bonne personne là ».

8 Q. **[168]** Bon. C'est bien. Et les deux ou trois autres
9 fois où vous l'avez rencontré, c'était à quel
10 sujet?

11 R. La première fois, comme je vous dis, il est venu
12 tout simplement, par politesse, me rencontrer à mon
13 bureau pour me féliciter.

14 Q. **[169]** Faire un premier contact.

15 R. Faire un premier contact, me féliciter, et caetera,
16 c'est tout.

17 Q. **[170]** Et l'autre fois, c'est pour... relativement à
18 l'environnement.

19 R. C'est ça.

20 Q. **[171]** Et la fois d'après ou les fois d'après?

21 R. Je n'ai aucun souvenir parce que, comme je vous dis
22 là, il me semble que je l'ai rencontré deux, peut-
23 être trois fois, mais sur le « peut-être trois
24 fois », je n'ai aucun souvenir de qu'est-ce que ça
25 pouvait être.

1 Q. **[172]** Merci. Maître LeBel.

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[173]** Il y a deux rencontres particulières qui ont
4 eu lieu au 357C que j'aimerais peut-être aborder
5 avec vous présentement, Monsieur Zampino. Il s'agit
6 de la rencontre du vingt-six (26) février deux
7 mille sept (2007), une rencontre qui aurait eu lieu
8 au 357C en compagnie de la ministre Line Beauchamp.
9 Est-ce que vous avez un souvenir de cette
10 rencontre?

11 R. Celle du mois de...

12 Q. **[174]** Du vingt et un... du vingt-six (26) février
13 deux mille sept (2007), avant que... juste après le
14 déclenchement des élections, mais avant les
15 élections de deux mille sept (2007).

16 R. Oui. Oui. Bien, j'ai un souvenir d'avoir été
17 présent, oui.

18 Q. **[175]** O.K. Vous souvenez-vous des personnes qui
19 étaient présentes à cette rencontre?

20 R. Bon. À part de Line Beauchamp, il y avait des...
21 des représentants de firmes de génie. Il y avait
22 Pierre Bibeau, je crois que monsieur Trépanier
23 était là aussi. Et là je ne me rappelle pas...

24 Q. **[176]** Si je vous dis Michel Lalonde?

25 R. Je ne me rappelle pas si Michel Lalonde était là.

1 Q. **[177]** Pierre Lavallée?

2 R. Pierre Lavallée, je me rappelle qu'il était là.

3 Q. **[178]** De BPR. Frank Minicucci de Simard Beaudry,
4 c'est exact?

5 R. Lui, je ne me rappelle pas qu'il était là.

6 Q. **[179]** Vous ne vous rappelez pas. Rosaire Sauriol de
7 Dessau?

8 R. Je pense que monsieur Sauriol était présent.

9 Q. **[180]** Yves Théberge?

10 R. Yves Théberge, je crois que oui.

11 Q. **[181]** Encore là. Donc, nous avons monsieur Lalonde
12 qui est un représentant d'une firme de génie.

13 R. Oui, mais comme je vous dis, je n'ai pas de
14 souvenir de la présence...

15 Q. **[182]** Mais, il est représentant d'une firme de
16 génie, on s'entend là-dessus?

17 R. Monsieur Lalonde, oui.

18 Q. **[183]** Oui. Monsieur Catania qui est représentant
19 d'une firme de construction?

20 R. Oui, mais je n'ai pas de souvenir si lui était là
21 non plus.

22 Q. **[184]** O.K. Mais, il est représentant d'une firme de
23 construction?

24 R. Oui.

25 Q. **[185]** O.K. Peut-être aller à l'onglet 6, au tableau

1 du 357C, Madame Blanchette, on va... et me trouver
2 la rencontre du vingt-six (26) février, comme ça on
3 aura les noms sous les yeux.

4 LA GREFFIÈRE :
5 29P-316.

6 Me SONIA LeBEL :
7 29P-316 à l'onglet 6 pour les fins de
8 l'informatique.

9 Q. **[186]** Alors, on voit... Alors, en date du vingt-six
10 (26) février deux mille sept (2007), ce sont...
11 c'est un tableau qui a été bâti à partir du
12 registre du club privé le 357C. Nous voyons que le
13 membre qui a invité ou en tout cas qui parraine la
14 présence de ces personnes-là est monsieur Rosaire
15 Sauriol. Monsieur Rosaire Sauriol était le
16 représentant de Dessau, c'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. **[187]** O.K. Il était un ami à vous monsieur Sauriol?

19 R. Oui.

20 Q. **[188]** O.K. On voit Line Beauchamp, Pierre Bibeau,
21 on voit bien Paolo Catania, représentant des
22 Constructions F. Catania...

23 R. Bien, je le vois, mais comme je vous dis, je ne me
24 rappelle pas si...

25 Q. **[189]** Vous n'avez pas de souvenir.

1 R. Pas de souvenir.

2 Q. **[190]** Michel Lalonde, vous êtes d'accord avec moi
3 qu'il et d'une firme de génie?

4 R. Oui, mais lui aussi je n'avais pas de souvenir.

5 Q. **[191]** Vous n'avez pas de souvenir.

6 R. Pierre Lavallée, j'avais un souvenir, oui.

7 Q. **[192]** O.K. Frank Minicucci?

8 R. Non plus je n'avais pas de souvenir.

9 Q. **[193]** Alors, Pierre Lavallée, il est pour quelle
10 firme?

11 R. C'est la firme BPR.

12 Q. **[194]** BPR. Monsieur Minicucci, Simard Beaudry?

13 R. Oui.

14 Q. **[195]** O.K. Rosaire Sauriol, Dessau, nous l'avons
15 dit. Yves Théberge?

16 R. Ça, c'est le groupe CIMA.

17 Q. **[196]** O.K. Et on voit, donc on a des représentants
18 en construction, des représentants de firmes de
19 génie et là on a Bernard Trépanier. Qu'est-ce qu'il
20 fait là monsieur Trépanier?

21 R. Je ne peux pas vous dire qu'est-ce que monsieur
22 Trépanier fait là.

23 Q. **[197]** Et vous, Monsieur Zampino.

24 R. Oui.

25 Q. **[198]** Qu'est-ce que vous faites là?

1 R. Cette rencontre a été organisée à la demande de
2 Pierre Bibeau pour Line Beauchamp et puis...

3 Q. **[199]** Pour quel sujet? Quel objet?

4 R. C'est pour discuter des dossiers de la métropole.
5 Line Beauchamp était ministre de la métropole, si
6 je ne me trompe pas, à cette période-là.

7 Q. **[200]** O.K. Donc, il ne s'agissait pas de
8 financement.

9 R. À ma connaissance, non.

10 Q. **[201]** Et alors, en quoi monsieur Trépanier a une
11 expertise dans la métropole?

12 R. Bien, ce n'est pas moi qui ai invité monsieur
13 Trépanier, hein! Vous me posez une question « en
14 quoi qu'il a une expertise », je n'ai pas dit qu'il
15 a une expertise en la métropole.

16 Q. **[202]** Je vous demande... je ne vous dis pas si vous
17 l'avez dit, je vous demande. Vous le connaissez,
18 c'est un ami de longue date.

19 R. Oui.

20 Q. **[203]** Est-ce que monsieur Trépanier a une expertise
21 particulière dans la métropole?

22 R. Je ne croirais pas.

23 Q. **[204]** O.K. Et le sujet était de discuter de la
24 métropole à ce moment-là.

25 R. Oui.

1 Q. **[205]** Parfait. On se souviendra que madame
2 Beauchamp est à l'époque ministre de la Culture et,
3 entre autres, ministre responsable de la région de
4 Montréal.

5 R. Exactement.

6 Q. **[206]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que
7 l'objet de cette rencontre-là n'avait en rien pour
8 objet du financement de la campagne de madame
9 Beauchamp.

10 R. Pas du tout, pas à ma connaissance. Moi, quand je
11 suis invité pour aller là, c'était pour me dire que
12 madame Line Beauchamp faisait une rencontre avec
13 certains acteurs du milieu, et puis voulait avoir
14 le président du comité exécutif présent à cette
15 rencontre pour discuter de dossiers de la métropole
16 avec des interlocuteurs...

17 Q. **[207]** Qui vous a transmis l'invitation?

18 (10:33:09)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[208]** Avec des interlocuteurs? Avec des
21 entrepreneurs?

22 R. Bon. Avec... J'ai dit interlocuteurs, je ne me
23 rappelle pas si on m'a dit avec des entrepreneurs,
24 mais on m'a dit qu'avec des interlocuteurs de la
25 métropole. La question qui m'a invité...

1 Me SONIA LEBEL :

2 Q. **[209]** Oui, qui vous a transmis l'invitation?

3 R. Ça se peut que c'était Rosaire Sauriol. C'est lui
4 qui faisait l'invitation. Alors...

5 Q. **[210]** Vous n'en avez pas de souvenir?

6 R. Je n'ai pas de souvenir. Je ne peux pas vous dire
7 exactement si c'est Rosaire Sauriol, si c'est...
8 C'est un de trois personnes, là. Soit Rosaire
9 Sauriol, soit Pierre Bibeau, ou soit monsieur
10 Trépanier.

11 Q. **[211]** Et pourquoi ce serait monsieur Trépanier qui
12 vous aurait transmis l'invitation?

13 R. Je ne vous dis pas que c'est monsieur Trépanier. Je
14 vous ai dit que ça pourrait être...

15 Q. **[212]** O.K.

16 R. ... soit monsieur Sauriol, soit monsieur Trépanier,
17 ou monsieur Bibeau.

18 Q. **[213]** Donc, vous me fournissez des hypothèses, mais
19 vous n'avez pas de souvenir. C'est ça?

20 R. Je n'ai pas de souvenir de qui m'a invité.

21 Q. **[214]** Parfait. O.K. Vous souvenez-vous d'avoir dû
22 payer deux mille dollars (2 000 \$) pour le petit
23 déjeuner?

24 R. Non. Je n'ai jamais donné de chèque à qui que ce
25 soit au parti.

1 Q. **[215]** Avez-vous discuté de quoi que ce soit,
2 question argent?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[216]** La question était... Oui, c'est ça. La
5 question n'était pas ça, là. Vous dites, « Je ne me
6 souviens pas d'avoir donné de chèque. » La question
7 est : vous souvenez-vous d'avoir payé deux mille
8 dollars (2 000 \$)?

9 R. Pour cet événement? Non. On ne m'a jamais demandé
10 de payer pour ma présence à cet événement. C'est...
11 On m'a demandé d'être présent à la demande de Line
12 Beauchamp.

13 Me SONIA LEBEL :

14 Q. **[217]** Avez-vous payé quoi que ce soit pour ce
15 déjeuner?

16 R. Pas du tout.

17 Q. **[218]** Qui a payé la facture, est-ce que vous le
18 savez?

19 R. Bien, j'imagine que ça doit être celui qui est
20 membre et qui invite. Parce que...

21 Q. **[219]** O.K. Mais ça c'est ce que vous imaginez. Est-
22 ce que vous le savez, qui a payé la facture?

23 R. Non. Je n'ai aucune idée. J'ai répondu de cette
24 façon parce que je sais, quand on est invité dans
25 un club privé, les invités ne peuvent pas être

1 facturés. C'est toujours facturé au nom du membre,
2 là. C'est ce que je sais du fonctionnement de ces
3 genres de...

4 Q. **[220]** Donc vous n'avez versé, vous, Monsieur
5 Zampino, aucune somme d'argent, sous quelque forme
6 que ce soit, pour assister à ce petit déjeuner.

7 R. Du tout.

8 Q. **[221]** Si on va à la rencontre du dix-huit (18) mai
9 deux mille sept (2007), à ce moment-là les
10 élections ont eu lieu, madame Beauchamp est réélue,
11 mais elle reçoit un nouveau portefeuille, elle est
12 maintenant ministre du Développement durable, de
13 l'Environnement et des Parcs. Alors on retrouve, au
14 dix-huit (18) mai deux mille sept (2007). Avez-vous
15 un souvenir d'avoir assisté à cette rencontre,
16 Monsieur Zampino?

17 R. Pas du tout.

18 Q. **[222]** Pas du tout. Alors on va regarder le registre
19 du 357C. On revoit exactement - je pense qu'on ne
20 fera pas un par un - mais on revoit exactement les
21 mêmes acteurs que le petit déjeuner précédent :
22 Line Beauchamp, Pierre Bibeau, Paolo Catania,
23 Michel Lalonde, Pierre Lavallée, Frank Minicucci,
24 Rosaire Sauriol, Yves Théberge, Bernard Trépanier
25 qui est maintenant un expert dans le développement

1 durable, et Frank Zampino. Alors, est-ce que vous
2 vous souvenez de qui a organisé cette rencontre?

3 R. Je ne peux pas savoir qui a organisé cette
4 rencontre, je n'étais pas présent à cette
5 rencontre.

6 Q. **[223]** Vous n'étiez pas présent à cette rencontre.

7 R. Du tout.

8 Q. **[224]** Où étiez-vous?

9 R. J'étais... Si vous me permettez un petit aide-
10 mémoire, j'étais...

11 Q. **[225]** Qu'est-ce que vous avez... Encore une fois...

12 R. Non, rien...

13 Q. **[226]** Peut-être juste demander...

14 R. Rien, juste...

15 Q. **[227]** Non mais simplement demander qu'est-ce qu'il
16 a devant lui, Madame la Commissaire.

17 R. Bien, c'est juste une note qui peut m'aider pour me
18 dire où j'étais, là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[228]** D'où provient cette note?

21 Me SONIA LEBEL :

22 Q. **[229]** Oui, c'est justement, l'origine de cette
23 note-là?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[230]** D'où provient cette note?

1 R. C'est de moi, de moi personnellement.

2 Q. **[231]** Oui, je comprends, mais si vous avez écrit
3 votre note sur un bout de papier la semaine passée,
4 ça a une certaine valeur.

5 Me SONIA LEBEL :

6 Q. **[232]** Cette vérification-là a été faite quand?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[233]** On demande d'où provient cette note?

9 R. C'est tout simplement un document public. Cette
10 semaine-là...

11 Q. **[234]** Non mais vous ne répondez pas à la question.

12 R. Oui.

13 Q. **[235]** D'où provient cette information-là?

14 R. C'est une information que j'ai obtenue sur le site,
15 le portail de la Ville de Montréal, qui est le
16 procès-verbal d'une réunion.

17 Me SONIA LEBEL :

18 Q. **[236]** O.K.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[237]** O.K.

21 Me SONIA LEBEL :

22 Q. **[238]** Donc il y aurait un procès-verbal de réunion
23 qui démontre qu'à cette date-là vous ne pouviez pas
24 être au 357C.

25 R. Non. Ce que le procès-verbal de la réunion montre,

1 c'est que cette semaine-là j'étais absent du comité
2 exécutif, alors j'étais absent, cette semaine-là,
3 d'une part. D'autre part, ce que je voulais
4 rajouter pour vous expliquer que je n'étais pas
5 présent à cette rencontre, j'ai écouté le
6 témoignage... j'ai écouté le témoignage, le contre-
7 interrogatoire de maître Décary, quand il a posé la
8 question à l'enquêteur qui est venu parler des
9 rencontres du 357, et j'ai été surpris, au moment
10 où il pose la question à l'enquêteur - je pense que
11 son nom c'était monsieur Roy, si je ne m'abuse - et
12 il a demandé tout simplement, « Monsieur Roy, est-
13 ce que vous pouvez affirmer si monsieur Zampino
14 était à cette deuxième rencontre? »

15 Alors, quand il a posé cette question, ça
16 m'a immédiatement allumé, parce que je me rappelle,
17 personnellement, d'avoir assisté à une rencontre en
18 présence de madame Line Beauchamp avec ces
19 personnes, mais jamais une deuxième rencontre.
20 Ensuite, ce que je vous dis, Madame la Présidente,
21 c'est que pas plus tard que le lendemain, je me
22 rappelle la date, le vingt-neuf (29) novembre deux
23 mille sept (2007), c'était le jour de... que vous
24 avez clôturé pour la période de Noël, madame Line
25 Beauchamp fait une entrevue à l'émission de Paul

1 Arcand le matin, et madame Beauchamp dit
2 clairement, le vingt-neuf (29) novembre deux mille
3 sept (2007), à monsieur Paul Arcand, du 88.5,
4 qu'elle se rappelle très bien d'avoir participé à
5 des rencontres au 357, mais elle a dit clairement
6 que, « Je ne me rappelle pas d'avoir vu monsieur
7 Zampino aux deux rencontres. » Alors, je vous
8 donne...

9 (10:35:56)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[239]** C'est très alambiqué comme explication. Ce
12 que vous nous dites...

13 R. C'est très quoi?

14 Q. **[240]** ... ce que vous nous dites c'est que parce
15 que madame Beauchamp a dit ne pas se rappeler vous
16 avoir vu vous prenez pour acquis que vous n'étiez
17 pas là. Vous vous apprêtiez à nous sortir un
18 procès-verbal d'une réunion qui dit finalement que
19 vous n'étiez pas présent, parce que vous avez
20 commencé par nous dire que vous étiez présent
21 ailleurs à une rencontre du comité ou à la Ville de
22 Montréal pour nous dire que vous étiez absent cette
23 semaine-là?

24 R. Oui.

25 Q. **[241]** Mais là c'est parce que la preuve que vous

1 étiez absent ne fait pas une preuve que vous étiez
2 absent du 357C là?

3 R. Mais moi ce que je vous dis, on me pose la
4 question, est-ce que j'étais présent à cette
5 rencontre et je vous dis catégoriquement que je
6 n'étais pas présent à cette rencontre...

7 Q. **[242]** Parfait. Très bien.

8 R. ... que moi j'ai un souvenir d'avoir assisté à une
9 de ces deux rencontres et j'ai voulu tout
10 simplement vous rajouter que ce qui confirme mon
11 souvenir c'est que j'avais même, madame Beauchamp
12 qui dit clairement...

13 Me SONIA LEBEL :

14 Q. **[243]** Madame Beauchamp dit clairement qu'elle ne se
15 souvient pas de vous à aucune des deux réunions
16 et...

17 R. Non.

18 Q. **[244]** ... vous admettez la première?

19 R. Madame Beauchamp a dit que monsieur Zampino a été
20 présent à une rencontre, allez voir le transcript.

21 Q. **[245]** Alors, ce n'est pas ce que vous nous dites?

22 R. Allez voir le transcript, le vingt-neuf (29)
23 novembre avec Paul Arcand et elle dit clairement
24 monsieur Zampino a participé à la première
25 rencontre et non pas à la deuxième.

1 Q. **[246]** Donc, le registre est correct pour une
2 rencontre, est erroné pour la deuxième, c'est
3 exact?

4 R. Oui, c'est ça.

5 Q. **[247]** Parfait.

6 R. Et c'est un registre à ma connaissance, à ma
7 connaissance, quand maître Décary a posé la
8 question...

9 Q. **[248]** Monsieur Zampino?

10 R. ... à l'enquêteur, il lui a dit très clairement :
11 Est-ce que le fait que des invités soient sur cette
12 liste-là est une démonstration que ces gens-là ont
13 été présents?

14 Et il a dit : « Non ». Alors, ce sont des listes
15 d'invités, mais ça ne veut pas dire que les gens
16 sont nécessairement présents.

17 Q. **[249]** Parfait. Mais on ne veut pas savoir si les
18 gens sont nécessairement présents, si les autres
19 l'étaient ou non, on veut savoir votre souvenir à
20 vous?

21 R. Mon souvenir est clair que je n'étais pas
22 présent...

23 Q. **[250]** Donc, votre souvenir...

24 R. ... à cette rencontre du dix-huit (18) mai deux
25 mille sept (2007).

1 Q. **[251]** ... est clair que la première rencontre qui
2 est indiqué sur le registre où votre nom est
3 indiqué, le registre est exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[252]** Et pour la deuxième rencontre, est-ce que
6 vous ne vous souvenez pas d'y être allé ou vous
7 êtes catégorique que vous n'y étiez pas?

8 R. Je suis catégorique que je n'étais pas présent le
9 dix-huit (18) mai deux mille sept (2007) au 357
10 lors de cette rencontre avec Line Beauchamp.

11 Q. **[253]** Parfait. Est-ce que vous avez été invité à
12 cette rencontre du dix-huit (18) mai deux mille
13 sept (2007)?

14 R. Je n'ai aucun souvenir d'avoir été invité.

15 Q. **[254]** O.K. Ni par monsieur Sauriol, ni par monsieur
16 Trépanier, ni par monsieur Bibeau?

17 R. Non.

18 Q. **[255]** O.K. Est-ce que vous connaissiez l'existence
19 de cette rencontre?

20 R. Du tout.

21 Q. **[256]** Avez-vous participé à l'activité de
22 financement qui, selon monsieur Sauriol, aurait eu
23 lieu le soir même de cette rencontre?

24 R. Non.

25 Q. **[257]** Vous n'êtes pas allé au cocktail non plus?

1 R. Non.

2 Q. **[258]** Si on revient un petit peu aux affirmations
3 qui ont été faites par plusieurs témoins devant la
4 Commission de l'existence d'un système de collusion
5 au niveau du partage des contrats des
6 entrepreneurs. Est-ce que c'est quelque chose qui
7 était parvenu à vos oreilles au moment où vous
8 étiez président du comité exécutif, qu'une telle
9 situation pouvait exister?

10 R. Jamais.

11 Q. **[259]** Jamais. Donc, outre les témoignages qui ont
12 eu lieu devant la Commission jamais vous n'aviez
13 entendu parler d'un système de partage de contrats
14 sur l'île de Montréal?

15 R. Jamais.

16 Q. **[260]** Est-ce que vous aviez entendu parler de
17 dépassement de coûts dans les contrats de
18 construction plus particulièrement dans les
19 contrats de la voirie sur l'île de Montréal? Du
20 fait que les contrats dans la Ville de Montréal
21 étaient beaucoup plus chers qu'ailleurs, peu
22 importe la raison sous-jacente?

23 R. J'aimerais que vous précisiez la question.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[261]** Elle est très claire la question. Étiez-vous

1 au courant de dépassement de coûts dans la
2 construction sur l'Île de Montréal?

3 R. À quel moment?

4 Q. **[262]** Durant tout le moment où vous étiez
5 président?

6 R. Madame la Présidente, les contrats qu'on octroyait
7 à la Ville de Montréal, on recevait des sommaires
8 décisionnels et tous ces sommaires décisionnels
9 faisaient état des estimés en fonction des plus bas
10 soumissionnaires conformes et ce qu'on octroyait,
11 ce qu'on octroyait c'était en fonction des
12 recommandations des fonctionnaires de la Ville.

13 Q. **[263]** Vous ne répondez pas à la question encore une
14 fois. Étiez-vous au courant ou pas?

15 R. Je ne comprends pas votre question, Madame la
16 Présidente.

17 Me SONIA LEBEL :

18 Q. **[264]** Avez-vous déjà eu, Monsieur Zampino, sous
19 quelque forme que ce soit, l'information que sur
20 l'Île de Montréal les contrats de construction
21 étaient à un coût supérieur que partout ailleurs?

22 R. Ce que j'ai obtenu comme informations c'est les
23 informations que la plupart des élus ont obtenu à
24 certains moments entre deux mille deux (2002) et
25 deux mille huit (2008) quand j'étais présent.

1 Q. [265] Alors, quelles sont-elles ces informations?

2 R. Souvent, souvent dans les premières années, dans
3 les premières années au comité exécutif, on parlait
4 souvent de la différence dans les coûts des
5 contrats des villes de banlieue, on venait des
6 villes de banlieue et ceux de Montréal et on nous
7 disait tout le temps qu'à Montréal les contrats
8 coûtaient plus chers et on nous donnait toujours
9 une liste complète des raisons pour lesquelles ça
10 coûtait plus cher à Montréal.

11 Je me rappelle avoir eu des discussions au
12 comité exécutif, de longues discussions où on
13 voulait, on voulait importer dans les, dans les
14 arrondissements issus, les ex-villes de banlieue
15 des règles dans les cahiers de charges qui étaient
16 similaires à ceux de Montréal et il y avait une
17 résistance toujours énorme de la part de maires de
18 banlieue au comité exécutif et de maires de
19 banlieue au caucus qui disaient : Non, vous n'allez
20 jamais importer ces devis qui sont trop
21 restreignants et qui vont faire en sorte que les
22 coûts des contrats vont augmenter dans nos
23 arrondissements.

24 Je me rappelle très bien un qui était
25 virulent là-dessus c'était Georges Bossé qui

1 n'arrêtait pas de dire au comité exécutif :
2 « Jamais vous n'allez imposer dans nos
3 arrondissements vos règles ». Alors, ce sont les
4 discussions que j'ai obtenues durant le temps que
5 j'ai été à l'hôtel de ville sur le fait qu'à
6 Montréal on avait des coûts de contrats qui
7 pouvaient être plus élevés de ceux qu'on avait dans
8 certaines villes des ex banlieues.

9 Q. **[266]** Dans le cadre de ces discussions-là, quel
10 était l'écart qui était mentionné?

11 R. Quel était l'é...

12 Q. **[267]** L'écart entre les contrats de la Ville de
13 Montréal et le reste?

14 R. Bien, souvent, on pouvait parler de dix (10) à
15 quinze pour cent (15 %), on pouvait parler de vingt
16 pour cent (20 %), dépendamment du secteur où les
17 travaux pouvaient être effectués.

18 Q. **[268]** O.K., donc, entre dix (10) et vingt pour cent
19 (20 %) variable? On s'entend?

20 R. Oui, c'est ça.

21 Q. **[269]** Et à quel moment, à quelle époque que vous
22 avez commencé à entendre parler de ça au comité
23 exécutif?

24 R. Ah, c'était peut-être les premières années, en deux
25 mille deux (2002), deux mille trois (2003)... deux

1 mille deux (2002), deux mille trois (2003), peut-
2 être deux mille quatre (2004).

3 Q. **[270]** O.K. Vous êtes-vous déjà mêlé, vous, Monsieur
4 Zampino, et là, je ne vous parle pas des pouvoirs
5 du président du comité exécutif ou des devoirs en
6 fonction de la loi ou de la charte de la Ville de
7 Montréal, mais êtes-vous... avez-vous déjà
8 participé ou vous êtes-vous déjà ingéré dans un
9 processus d'octroi de contrat?

10 R. Jamais.

11 Q. **[271]** Jamais? Est-ce que le projet Marc-Aurèle
12 Fortin vous dit quelque chose?

13 R. Je connais le projet Marc-Aurèle Fortin, oui.

14 Q. **[272]** O.K. C'est un projet pour la vente d'un
15 terrain, c'est exact, entre autres?

16 R. Dans l'Est de Montréal.

17 Q. **[273]** Dans l'Est de Montréal. Ce projet-là, Marc-
18 Aurèle Fortin, vous nous dites que vous ne vous
19 êtes jamais mêlé de ce projet-là comme tel?

20 R. Qu'est-ce que vous voulez dire par « mêlé »?

21 Q. **[274]** Ingéré.

22 R. Ingéré? Jamais.

23 Q. **[275]** Jamais? Quel a été votre rôle dans ce projet-
24 là?

25 R. Bien, le rôle que j'avais, comme j'ai déjà

1 mentionné, comme président du comité exécutif,
2 autre les plusieurs responsabilités que j'avais,
3 j'avais également les ressources matérielles dans
4 le giron de mes responsabilités alors, je, au nom
5 du comité exécutif, devais faire les suivis comme
6 les autres membres du comité exécutif dans leur
7 dossier, pour les dossiers d'immobilier. Alors,
8 c'est ça mon rôle.

9 Q. **[276]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez, bon,
10 monsieur Farinacci était à l'époque directeur de la
11 Direction des stratégies et des transactions
12 immobilières de la Ville? C'est exact?

13 R. Oui, il a été là pendant un bout de temps, oui.

14 Q. **[277]** O.K., donc, monsieur Farinacci était impliqué
15 dans le projet Marc-Aurèle Fortin?

16 R. Bien, par de sa fonction...

17 Q. **[278]** Oui ou non, est-ce qu'il était impliqué?

18 R. Par sa fonction, oui, c'est ça.

19 Q. **[279]** Donc, la réponse, c'est oui, il était
20 impliqué?

21 R. Il était au service des immeubles.

22 Q. **[280]** Donc, il était impliqué dans le projet Marc-
23 Aurèle Fortin?

24 R. Oui.

25 Q. **[281]** O.K. Monsieur Farinacci a reçu, au printemps

1 deux mille six (2006), est-ce que vous vous
2 souvenez, la recommandation du comité de sélection
3 à l'effet que le Groupe Iberville devait se voir
4 attribuer, choisir pour ce projet, c'est exact?

5 R. Je ne me rappelle pas la date exacte, là, du comité
6 de sélection, mais oui, je sais qu'il a été
7 impliqué dans la gestion de ce projet et au comité
8 de sélection.

9 Q. **[282]** Et ça serait au printemps deux mille six
10 (2006), est-ce que c'est possible?

11 R. Je ne peux pas vous confirmer la date exacte.

12 Q. **[283]** Non? O.K.

13 R. J'imagine que vous avez ces informations...

14 Q. **[284]** Monsieur Farinacci a témoigné à cet effet,
15 donc, vous ne dites pas que ce n'est pas la vérité,
16 c'est possible, vous n'avez juste pas
17 l'information?

18 R. Oui, mais souvent vous dites que je ne devrais pas
19 faire référence au témoignage des autres, alors, je
20 vous demande si vous avez...

21 Q. **[285]** Je vous pose la question...

22 R. Oui.

23 Q. **[286]** ... Monsieur Zampino, je ne vous demande pas
24 de faire référence. Je vous dis il a témoigné à cet
25 effet et je vous demande, selon vous, et votre

1 souvenir, est-ce que le printemps deux mille six
2 (2006) est une date, une période possible pour
3 Marc-Aurèle Fortin?

4 R. Il est possible. Je ne peux pas vous le confirmer.
5 Il est possible, mais vous avez les informations
6 avec vous, j'imagine, vous êtes capable de me dire
7 quand la date du comité de sélection a siégé.

8 Q. **[287]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez qu'à
9 l'époque, le prix proposé par Iberville était de un
10 point cinq millions (1,5 M\$)?

11 R. Oui.

12 Q. **[288]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez qu'il y
13 avait, à cette époque, des réunions du comité
14 stratégique immobilier environ aux deux semaines
15 pour discuter avec l'élu responsable, l'élu
16 responsable étant vous, à cette période-là?

17 R. Oui, c'était des rencontres élargies. On était
18 toujours cinq ou six personnes incluant le
19 directeur général, mais je ne peux pas dire que
20 c'était aux deux semaines...

21 Q. **[289]** O.K.

22 R. ... je n'avais pas nécessairement le temps pour
23 faire ça aux deux semaines...

24 Q. **[290]** Mais vous étiez membre de ce comité?

25 R. Oui, et ça pouvait être peut-être aux trois

1 semaines ou au mois, là, dépendamment des urgences.

2 Q. **[291]** O.K., donc, sans s'accrocher sur la
3 fréquence, vous étiez membre de ce comité?

4 R. Oui.

5 Q. **[292]** O.K. Et ce projet-là a été présenté, la
6 recommandation du comité de sélection a été
7 présentée au comité stratégique, c'est exact?

8 R. Exact.

9 Q. **[293]** Par monsieur Farinacci?

10 R. Et son équipe.

11 Q. **[294]** O.K. Quelle était l'implication du comité
12 stratégique à ce moment-là? C'est quoi le rôle du
13 comité stratégique par rapport à ce projet-là?

14 R. Bien, le rôle du comité stratégique, c'est
15 d'entendre les fonctionnaires sur les grands
16 dossiers immobiliers qui sont en voie d'être
17 présentés au comité exécutif. C'est un genre de
18 triage et de suivi, où nous sommes rendus dans ces
19 dossiers. Alors, c'est ça le rôle et de présenter
20 au comité exécutif des dossiers qui sont sur le
21 point d'être ficelés et qui vont requérir,
22 éventuellement, une décision du comité exécutif et
23 du conseil de...

24 Q. **[295]** Donc, le comité stratégique entend ces
25 dossiers-là, fait le tri et décide s'il est mûr

1 pour passer au comité exécutif, c'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[296]** O.K., donc le comité stratégique a quand même
4 un certain pouvoir de ralentir, si on veut, pour
5 des raisons probablement justifiées, mais de dire:
6 « Bon, le projet n'est pas mûr, il y a encore
7 quelques démarches à faire, revenez à une prochaine
8 réunion et on verra ». Est-ce que c'est comme ça
9 que ça se passe?

10 R. Bien, si le comité...

11 Q. **[297]** Grosso modo?

12 R. ... si le comité pense que le dossier est prêt,
13 puis il a passé toutes ses étapes, alors...

14 Q. **[298]** Il va le faire passer à l'étape suivante?

15 R. ... bien, ils vont dans le système, ça s'en va au
16 directeur général, le sommaire décisionnel et tout
17 le kit, là.

18 Q. **[299]** Et le comité exécutif, éventuellement?

19 R. Et le Conseil municipal.

20 Q. **[300]** Et le Conseil municipal en toute finalité?

21 R. Oui.

22 Q. **[301]** O.K. Monsieur Farinacci est venu témoigner à
23 l'effet qu'il avait eu du mal à faire accepter le
24 choix du comité de sélection au comité stratégique
25 et à vous, plus particulièrement. Avez-vous un

1 souvenir de cette situation?

2 R. J'ai lu son témoignage.

3 Q. **[302]** Oui, mais à part avoir lu son témoignage,
4 avez-vous un souvenir de cette situation dans le
5 sein du comité stratégique?

6 R. J'ai un souvenir de cette rencontre, mais pas tout
7 à fait sur ce que monsieur...

8 Q. **[303]** Parfait. Aviez-vous de la...

9 R. ... a dit sur son témoignage.

10 Q. **[304]** ... Aviez-vous un problème avec le fait que
11 le choix était Iberville et non pas Petra?

12 R. Je n'avais absolument aucun problème.

13 Q. **[305]** Avez-vous mentionné avoir un problème
14 quelconque avec le choix d'Iberville, quel qu'il
15 soit?

16 R. Non. Ce que j'ai mentionné aux membres du comité,
17 autour de la table, c'est que moi, j'avais eu des
18 interventions de l'arrondissement qui me disaient
19 que la proposition de monsieur... c'est-à-dire du
20 Groupe Iberville, était non conforme au devis et
21 que jamais l'arrondissement allait signer un
22 sommaire décisionnel qui permettait la construction
23 de bâtiments en hauteur sur ce site, quand ils ont
24 clairement exprimé et reflété dans le devis que ce
25 projet-là devait être un projet urbanistiquement

1 qui respecte une densité de ce qu'on peut appeler
2 de l'unifamiliale ou de duplex ou du deux étages.

3 Q. **[306]** Donc, l'objection qui avait été formulée à
4 l'époque par vous sur la nomination ou la
5 candidature d'Iberville était une question de
6 conformité.

7 R. Ce sont les... dans le fond, ce sont les
8 interventions qui m'ont été faites par les
9 représentants de l'arrondissement, à l'effet qu'ils
10 ne pouvaient pas appuyer un sommaire décisionnel
11 avec un projet de cette envergure-là. Ils ne
12 voulaient pas de tour à hauteur là. Je pense que la
13 proposition d'Iberville, à mon souvenir, je ne me
14 rappelle pas le nombre exact, il y avait plusieurs
15 tours en hauteur de condominiums.

16 Q. **[307]** O.K. Donc, quand monsieur Farinacci affirme
17 devant la Commission que une des raisons de votre
18 objection était le fait que vous lui avez mentionné
19 que c'était le tour de Petra, c'est inexact.

20 R. C'est complètement faux.

21 Q. **[308]** O.K. Et le fait qu'on ait eu de la difficulté
22 à faire passer le projet d'Iberville n'a rien à
23 voir avec Petra?

24 R. Répétez la question.

25 Q. **[309]** Le fait que monsieur Farinacci prétend avoir

1 de la difficulté à faire accepter au comité
2 stratégique le choix d'Iberville n'a rien à voir
3 avec le groupe Petra?

4 R. Pas du tout.

5 Q. **[310]** Parfait.

6 R. Il a affaire avec le fait que l'arrondissement
7 prétend que c'est une proposition qui est non
8 conforme.

9 Q. **[311]** O.K. En septembre deux mille six (2006), je
10 comprends que le service du contentieux a obtenu
11 une opinion juridique disant qu'effectivement,
12 concluant qu'Iberville devait être écartée pour
13 non-conformité. Vous avez un souvenir de ça?

14 R. Je me rappelle qu'il y avait un avis juridique, je
15 ne me rappelle pas la date exacte.

16 Q. **[312]** O.K. Septembre deux mille six (2006), est-ce
17 que c'est une période possible? C'est l'information
18 que j'ai, mais est-ce que c'est possible?

19 R. C'est possible, oui.

20 Q. **[313]** C'est possible. On a donc mis en place un
21 deuxième comité de sélection, si je comprends bien.

22 R. C'est ma compréhension, c'est ça.

23 Q. **[314]** O.K. Et une autre décision a été rendue,
24 suite à un avis juridique, de continuer avec les
25 deux soumissionnaires restants dont Petra en

1 faisait partie. Est-ce que c'est exact?

2 R. J'ai... je dois avouer là que j'ai appris qu'il y
3 avait un deuxième avis juridique à la lecture des
4 témoignages.

5 Q. **[315]** O.K. Donc, à l'époque...

6 R. Moi, je me rappelle qu'il y avait un avis juridique
7 qui concluait qu'en fonction du devis qui avait été
8 mis de l'avant au moment de l'appel d'offres, que
9 les avocats associés à cette opinion juridique
10 jugeaient que cette proposition était non conforme.

11 Q. **[316]** O.K. Selon ce qu'on a appris et selon ce
12 qu'on en sait, donc on a refait le comité de
13 sélection avec les deux restants, à l'exclusion
14 d'Iberville dont Petra. Est-ce que vous avez un
15 souvenir de ça?

16 R. Ce que j'ai souvenir, c'est qu'il y a eu un
17 deuxième...

18 Q. **[317]** Comité de sélection.

19 R. ... comité de sélection, oui.

20 Q. **[318]** Mais, pas nécessairement un autre appel
21 d'offres.

22 R. Je ne me rappelle pas d'avoir eu un autre appel
23 d'offres. Je me rappelle qu'il y avait eu un autre
24 comité de sélection qui a suivi l'avis juridique
25 qui avait été émis.

1 Q. **[319]** Parfait. Et vous souvenez-vous si ce comité
2 de sélection, effectivement, ne concernait que les
3 deux restants? On a exclu Iberville, au départ il y
4 en avait trois, Iberville, Petra et un autre
5 groupe. Et suite à la recommandation ou à l'avis
6 juridique, on a recommencé le deuxième comité de
7 sélection avec les deux restants, à l'exclusion
8 d'Iberville. Est-ce que vous avez un souvenir de
9 ça?

10 R. Bien, mon souvenir...

11 Q. **[320]** Oui.

12 R. ... c'est que... c'est que l'avis juridique a
13 exclu...

14 Q. **[321]** Iberville.

15 R. ... Iberville et qu'il y a eu un deuxième comité de
16 sélection qui devait maintenant statuer sur les
17 deux autres propositions. C'est mon souvenir.

18 Q. **[322]** O.K. Mais, vous n'avez pas souvenir du
19 deuxième avis juridique qui disait qu'on n'avait
20 pas besoin d'aller en appel d'offres et qu'on
21 pouvait refaire le comité de sélection avec les
22 deux propositions restantes.

23 R. Non. Moi, je ne me rappelle pas d'avoir vu deux
24 avis juridiques.

25 Q. **[323]** O.K. Le six (6) décembre, selon les

1 informations qu'on a obtenues de la Ville, le six
2 (6) décembre deux mille six (2006), il y a
3 effectivement une résolution du comité exécutif qui
4 approuve finalement le choix de Petra. Est-ce que
5 vous avez un souvenir de ça? Pour le projet Marc-
6 Aurèle Fortin suite au processus.

7 R. Pour la date, non, mais je me rappelle que la
8 décision finale effectivement, suite au comité de
9 sélection, c'était pour octroyer le dossier au
10 groupe... au groupe Petra St-Luc.

11 Q. **[324]** O.K. Est-ce que vous avez un souvenir que
12 Petra, à cette époque-là, avait gagné, remporté la
13 soumission à un million de dollars (1 M\$), donc
14 cinq cent mille dollars (500 000 \$) en bas du prix
15 qu'Iberville avait proposé?

16 R. Que Petra avait gagné à un million de dollars
17 (1 M\$)?

18 Q. **[325]** Oui, donc cinq cent mille dollars (500 000 \$)
19 en bas du prix qu'Iberville avait proposé au départ
20 du processus.

21 R. Oui. Je me rappelle que la proposition de Petra St-
22 Luc était effectivement à un million (1 M\$).

23 Q. **[326]** O.K. Est-ce que vous avez souvenir d'avoir
24 discuté avec monsieur Farinacci du fait que la
25 proposition de Petra pourrait quand même être

1 majoré de cinq mille (500 000 \$) pour équivaloir à
2 celle d'Iberville?

3 R. Oui. J'ai tellement, Madame la Présidente, un bon
4 souvenir de ces discussions, et c'est pour ça que
5 j'ai mentionné que j'ai lu attentivement le
6 témoignage de monsieur Farinacci, et Madame la
7 Présidente, c'est moi, c'est moi qui ai demandé à
8 monsieur Farinacci de s'assurer qu'on allait
9 demander à monsieur... à Petra St-Luc une
10 majoration de cinq cent mille (500 000 \$) pour les
11 raisons suivantes. Comme élus, nous sommes souvent
12 confrontés à des situations où on doit prendre des
13 décisions. Il y a les journalistes ensuite qui
14 analysent ces décisions. Il y a des firmes qui sont
15 disqualifiées. On vient nous dire « là vous avez
16 disqualifié quelqu'un qui a offert un point cinq
17 million (1,5 M\$), vous avez pris le deuxième qui
18 était à un million (1 M\$) », alors on est toujours
19 pris à répondre à des questions très sensibles à ce
20 niveau-là.

21 Alors, la vraie version, Madame la
22 Présidente, c'est moi qui ai demandé à ce qu'on
23 obtienne cinq cent mille dollars (500 000 \$) de
24 plus de la firme Petra St-Luc pour ce dossier-là.

25 Q. [327] O.K. Mais, malgré le fait que vous dites que

1 les élus sont scrutés par les journalistes, vous
2 avez un processus d'appel d'offres qui est fait en
3 bonne et due forme, est-ce que je me trompe?

4 R. Oui.

5 Q. **[328]** Vous avez deux avis juridiques qui appuient
6 le processus. Vous avez un avis juridique qui
7 écarte Iberville pour des raisons qu'on n'invoquera
8 pas ici, mais de non-conformité. Et malgré tout,
9 après tout ce processus-là, vous sentez le besoin
10 d'aller demander à Petra qui a gagné en bonne et
11 due forme, si je comprends bien, de majorer une
12 offre de cinq cent mille dollars (500 000 \$). Ce
13 n'est pas rien là, c'est plus d'un... on ajoute
14 cinquante pour cent (50 %) du prix.

15 R. Oui. Je pense qu'on était... il n'y avait rien,
16 rien de mal à demander. Petra St-Luc aurait pu
17 refuser cette demande et là on aurait été pris avec
18 une décision.

19 Q. **[329]** Est-ce que Petra a refusé?

20 R. Non, Petra a accepté.

21 Q. **[330]** Pourquoi Petra a accepté?

22 R. Bien, Petra a accepté parce qu'ils étaient dans une
23 situation où ils savaient très bien qu'il y avait
24 une autre proposition à un point cinq million
25 (1,5 M\$), et puis...

1 Q. **[331]** Vous parlez de celle d'Iberville?

2 R. Oui, c'est ça.

3 Q. **[332]** Mais elle a été écartée pour non-conformité.

4 Alors, quelle était la mise en péril de Petra dans
5 ce dossier-là?

6 R. Mais, si je peux vous dire, Petra, au départ, ne
7 voulait pas payer ce cinq cent mille (500 000 \$) de
8 plus. Petra, quand ils ont su... quand ils ont su,
9 au moment du dépôt de cet appel d'offres, était
10 dans tous ses états, parce qu'ils avaient... Ils
11 sont venus à la Ville, ils sont venus à la Ville,
12 d'ailleurs je me rappelle très bien, il y avait
13 même une rencontre au bureau du maire, avec moi, et
14 le représentant de Petra, Saint-Luc, où il est venu
15 se plaindre du dossier et menaçait la Ville d'une
16 poursuite parce qu'eux avaient proposé un projet de
17 développement en fonction du cahier de charges puis
18 le devis qui a été la volonté de l'arrondissement,
19 et c'est suite à cette rencontre-là qu'il y a eu un
20 avis juridique qui a été émis pour voir si
21 effectivement il avait raison, si effectivement le
22 comité de sélection, le premier comité de sélection
23 a fait son devoir de juger ses offres en fonction
24 du cahier de charges. Ce que...

25 Q. **[333]** O.K. Donc, juste pour reprendre la séquence

1 des événements...

2 R. Oui.

3 Q. **[334]** ... pour être bien claire, Monsieur Zampino,
4 il y a le premier comité de sélection où Iberville
5 ressort gagnant.

6 R. Oui.

7 Q. **[335]** À un point cinq million (1,5 M\$).

8 R. Oui.

9 Q. **[336]** On s'entend? Vous nous dites que Petra n'est
10 pas content et fait une rencontre avec vous et le
11 maire Tremblay?

12 R. Oui.

13 Q. **[337]** Suite à ce comité de sélection-là?

14 R. Oui.

15 Q. **[338]** Pour se plaindre, parce qu'il jugeait que
16 Iberville était non conforme. C'est exact?

17 R. Bien, il jugeait qu'Iberville était non conforme,
18 puis il jugeait aussi que si je savais... Ce qu'il
19 nous a dit, c'est que si nous, nous savions qu'on
20 pouvait aussi construire des bâtiments en hauteur
21 en condominiums, c'est ce qu'on aura voulu faire
22 aussi, j'ai compris que c'est plus payant pour ces
23 promoteurs de faire ce genre de développement.

24 Q. **[339]** Donc, quand vous rencontrez monsieur

25 Farinacci, vous lui dites que vous n'êtes pas

1 d'accord, lors des comités stratégiques, ça ne
2 vient pas juste des maires d'arrondissements, ça
3 vient de Petra aussi.

4 R. Non. Je n'ai jamais dit à monsieur Farinacci que ça
5 vient de Petra. Ce que j'ai dit...

6 Q. **[340]** Non. Je vous demande la...

7 R. Oui.

8 Q. **[341]** Monsieur Zampino. Je pense que je m'exprime
9 clairement. Quand vous rencontrez monsieur
10 Farinacci...

11 R. Oui.

12 Q. **[342]** ... et que vous lui dites pourquoi vous vous
13 opposez à Iberville.

14 R. Oui.

15 Q. **[343]** Et que vous parlez des hauteurs de buildings
16 et de la non-conformité de sa proposition.

17 R. Oui.

18 Q. **[344]** Dans votre première réponse, tantôt, vous
19 nous avez parlé des objections des maires
20 d'arrondissements et pas de Petra.

21 R. Oui.

22 Q. **[345]** Donc, je comprends que cette objection-là au
23 projet d'Iberville venait également de Petra.

24 R. Non. Ce que j'ai... Je répète ce que j'ai dit.

25 Quand j'ai fait la rencontre avec monsieur

1 Farinacci, ce que j'ai dit à monsieur Farinacci,
2 c'est que j'avais des interventions de
3 l'arrondissement, une fois qu'ils ont appris que le
4 comité de sélection avait choisi Pet... pas Petra,
5 Iberville, et qu'ils savaient que la proposition
6 d'Iberville comportait des édifices en hauteur, et
7 que ce n'était pas conforme à la volonté puis le
8 devis qui a été conçu par l'arrondissement et pour
9 l'arrondissement, qu'ils jugeaient que c'était non
10 conforme.

11 Q. [346] O.K.

12 R. Mais on n'a pas parlé de...

13 Q. [347] Cette rencontre-là avec Farinacci, quand vous
14 lui exposez les objections des maires
15 d'arrondissements, est-ce que la rencontre avec
16 Petra avait eu lieu à ce moment-là, entre vous, le
17 maire et monsieur Borsellino?

18 R. Je ne me rappelle pas. Je pense que la rencontre
19 avec monsieur Farinacci précédait celle avec
20 monsieur le maire.

21 Q. [348] Donc, vous auriez rencontré monsieur
22 Borsellino du Groupe Petra après cette rencontre
23 avec monsieur Farinacci.

24 R. Si...

25 Q. [349] Dans votre souvenir.

1 R. Dans mon souvenir, oui.

2 Q. [350] O.K.

3 R. Je peux me tromper, là, mais il me semble que
4 c'était...

5 Q. [351] Parfait.

6 R. ... dans la séquence des choses.

7 Q. [352] Si vous me dites que monsieur Petra, lors de
8 la rencontre entre vous... Qui assistait à cette
9 rencontre?

10 R. Laquelle rencontre?

11 Q. [353] Celle entre vous, le maire, entre autres, et
12 monsieur Borsellino? Est-ce qu'il y avait d'autres
13 personnes présentes?

14 R. Je... Je ne peux pas vous dire si le chef de
15 cabinet du maire était présent. Je sais
16 pertinemment que monsieur Borsellino était
17 présent...

18 Q. [354] Donc, vous avez un souvenir de monsieur
19 Borsellino?

20 R. Oui. De monsieur...

21 Q. [355] Monsieur Tremblay?

22 R. De monsieur Tremblay, de moi-même.

23 Q. [356] Oui?

24 R. Là je ne me rappelle pas, est-ce que monsieur Varin
25 était là, Robert Varin, qui est le représentant de

1 Saint-Luc.

2 Q. **[357]** Mais vous n'en êtes pas certain.

3 R. Je ne suis pas certain.

4 Q. **[358]** Parfait.

5 R. Et peut-être le chef de cabinet du maire de
6 Montréal.

7 Q. **[359]** O.K. Mais pas plus de cinq personnes, si je
8 comprends bien.

9 R. Pas plus que cinq personnes.

10 Q. **[360]** Donc, soit les trois personnes dont vous avez
11 un souvenir clair...

12 R. Oui.

13 Q. **[361]** ... et peut-être deux autres dont vous n'êtes
14 pas certain.

15 R. Exactement. Oui.

16 Q. **[362]** Parfait. Monsieur Borsellino vous rencontre,
17 et il vous expose, j'imagine ses doléances quant à
18 la conformité de la soumission ou de l'offre de
19 Petra... de Iberville.

20 R. Oui.

21 Q. **[363]** O.K. Il vous expose les raisons pour
22 lesquelles il pense que cette, cette offre n'est
23 pas conforme au cahier de charges, c'est exact?

24 R. Oui.

25 Q. **[364]** O.K. Et est-ce que vous m'avez dit que Petra

1 menace de poursuivre la Ville, qu'est-ce qu'il fait
2 à ce moment-là, à part vous exposer ses doléances,
3 quel est l'autre propos qu'il vous tient?

4 R. Bon, il y a deux choses. Premièrement il nous
5 expose qu'il aurait souhaité, il aurait souhaité
6 proposer un projet de développement qui comporte
7 également des tours de, des tours d'habitation en
8 hauteur, là je ne me rappelle pas combien de tours
9 qu'il y avait parce que je dois comprendre que pour
10 un promoteur c'est fort probablement plus rentable.
11 Alors, mais il était contraint de se conformer à un
12 devis qui lui empêchait de faire ça et qui lui
13 interdisait de faire ça.

14 Alors, une des premières choses c'est qu'on
15 ne lui donne pas la chance de proposer ça, tandis
16 qu'Iberville propose ça. Et deuxièmement,
17 deuxièmement, il dit : « Écoutez, moi je me suis
18 conformé au..., je me suis conformé au devis qui a
19 été mis de l'avant et monsieur, monsieur de
20 Iberville, Iberville Construction est non conforme
21 et vous ne pouvez pas accorder ce contrat à
22 Iberville, Iberville Construction au risque, au
23 risque d'intenter une poursuite contre la Ville. »
24 Alors...

25 Q. [365] O.K. Donc, dans l'objet de son propos

1 naturellement il se plaint de deux choses, je
2 comprends, il se plaint que lui a joué dans les
3 règles serrées du cahier de charges. Il a fait une
4 proposition en fonction du cahier de charges et il
5 vous dit : « Iberville lui a joué un peu en dehors
6 du carré de sable, il vous a proposé une option que
7 moi je me suis abstenu de proposer. Et donc son
8 offre est non conforme. » Première, première
9 remarque si on veut, je sais que c'est résumé, mais
10 de monsieur Petra. C'est exact?

11 R. Oui.

12 Q. **[366]** Deuxième remarque : « La Ville vous ne pouvez
13 pas aller de l'avant et accorder ou signer ce
14 contrat avec Iberville parce que je pourrais même
15 éventuellement intenter des poursuites. » Ça
16 faisait l'objet de son propos également?

17 R. Tout à fait.

18 Q. **[367]** Parfait. Est-ce que c'est suite à ça que vous
19 avez commandé une opinion juridique?

20 R. J'imagine que si ça a été la suite des choses.

21 Q. **[368]** Mais j'imagine, quelles ont été vos actions,
22 Monsieur Zampino, à vous et au maire Tremblay? Ça
23 n'est pas resté là, vous avez sûrement dû passer
24 l'information, ce n'est pas demeuré dans le bureau?

25 R. Oui. Alors, là je n'ai pas le souvenir, est-ce que,

1 est-ce que lors d'une prochaine rencontre avec le
2 maire et le directeur général, avec Claude Léger,
3 on avait nos rencontres le lundi matin, on a fait
4 part de cette rencontre et puis on a dit à Claude
5 Léger : « Écoutez, voici la situation, vérifiez
6 avec les affaires corporatives comment qu'on doit
7 régler ce dossier. Il semble que l'arrondissement
8 n'accepterait pas une, un sommaire décisionnel
9 semblable parce qu'ils disent que c'est non
10 conforme. Allons aux sources, allons vérifier si
11 effectivement la proposition d'Iberville est
12 conforme, oui ou non. Et revenez ensuite avec un
13 plan de match pour la suite des choses. »

14 Q. [369] O.K. La rencontre que vous avez, je ne me
15 souviens pas si vous l'avez mentionné ou non, mais
16 la rencontre que vous avez eu le vingt-neuf (29),
17 au mois de juin je pense que vous avez dit au mois
18 de juin avec monsieur Tremblay, est-ce que c'était
19 la première fois que vous rencontriez monsieur
20 Borsellino sur ce sujet-là?

21 R. Ah, peut-être pas, peut-être pas. Je sais que
22 monsieur Borsellino m'avait déjà rencontré sur
23 parfois sur d'autres dossiers, mais ça se peut
24 qu'il m'en avait parlé. Si je dis ça se peut qu'il
25 m'en avait parlé, c'est que je me rappelle qu'il

1 avait passé par moi, je lui, d'abord il m'avait
2 fait évidemment certaines doléances, mais il a
3 dit : « Je veux absolument que tu m'organises une
4 rencontre avec le maire ». Alors, c'est...

5 Q. **[370]** Alors, il y avait eu une rencontre précédant
6 celle avec le maire?

7 R. Oui. Une rencontre ou un téléphone, je ne me
8 rappelle pas. Fort probablement une rencontre.

9 Q. **[371]** O.K. Et lors que la première rencontre étiez-
10 vous seul avec monsieur Borsellino, à ce moment-là?

11 R. Je pense que oui. Est-ce que monsieur Macioccia
12 était là aussi, je n'ai aucune...

13 Q. **[372]** O.K.

14 R. ... je n'ai aucun souvenir.

15 Q. **[373]** Et là monsieur Petra, pas monsieur Petra, je
16 m'en excuse, monsieur Borsellino du Groupe Petra,
17 est-ce que lors de la rencontre précédant celle
18 avec le maire a eu l'occasion de vous exposer ses
19 doléances également?

20 R. Oui, oui, il m'a dit, il a appris, il a appris ce
21 que Iberville avait proposé.

22 Q. **[374]** O.K.

23 R. Puis cette rencontre-là d'ailleurs, je me rappelle,
24 dans le fond, sa frustration c'est que c'est
25 justement ce que lui voulait proposer.

1 Q. **[375]** O.K.

2 R. Le plan de développement que lui voulait proposer
3 c'était des, des tours d'habitation qui rapportent
4 j'imagine plus sur le plan économique pour ses...

5 Q. **[376]** Probablement plus avantageux pour lui?

6 R. ... pour ses promoteurs.

7 Q. **[377]** Parfait.

8 R. Absolument.

9 Q. **[378]** Donc, il avait la première frustration, dans
10 le fond, il était, il était frustré de s'être
11 conformé aux règles? Parce qu'il aurait aimé
12 proposer un autre projet, il voyait qu'Iberville
13 avait, lui, choisit d'aller en dehors du cahier de
14 charges et remportait la palme, donc, il avait
15 cette frustration-là?

16 R. Oui...

17 Q. **[379]** Parfait.

18 R. ... et il se demandait pourquoi Iberville avait
19 fait cette proposition.

20 Q. **[380]** Mais si monsieur Borsellino a eu... combien
21 de temps avant la rencontre avec vous et avec le
22 maire?

23 R. Je n'ai aucune idée. Je ne peux pas vous dire...

24 Q. **[381]** Vous ne savez pas... c'est dans les semaines
25 précédent, j'imagine?

1 R. ... si c'était deux semaines, deux semaines, trois
2 semaines...

3 Q. **[382]** O.K.

4 R. ... un mois, j'ai... je ne me rappelle pas des
5 dates.

6 Q. **[383]** Si monsieur Borsellino a eu l'occasion,
7 quelques semaines avant ou deux semaines, trois
8 semaines, on ne jouera pas sur le temps, là, de
9 vous exposer à vous, président du comité exécutif
10 et membre du comité stratégique qui étudie ces
11 projets-là, ces doléances, quel était l'objet de
12 rencontrer le maire? Quelle était la pertinence
13 d'aller reformuler les mêmes plaintes devant le
14 maire?

15 R. Il m'a demandé... qu'il voulait voir le maire là-
16 dessus et puis j'ai appelé au bureau du maire et
17 puis on l'a rencontré. Il voulait tout simplement
18 rencontrer le maire...

19 Q. **[384]** Mais vous ne pouviez pas, vous, transmettre
20 au maire l'information, sans donner à monsieur
21 Borsellino de Petra accès au maire?

22 R. Je n'ai aucune idée. Je n'ai peut-être pas donné
23 grand satisfaction à monsieur Borsellino et je lui
24 dit: « Écoute, je vais voir. Je ne sais pas si on
25 peut régler la chose. Le comité de sélection a déjà

1 siégé », et caetera, je ne me rappelle pas si
2 j'avais eu encore la rencontre avec monsieur
3 Farinacci pour discuter plus à fond du dossier, il
4 a insisté de voir le maire dans ce dossier. Il
5 voulait nous voir les deux ensemble pour exposer
6 ses doléances, alors...

7 Q. **[385]** Et à toutes fins pratiques, il a redit la
8 même chose? Il a réexposé les mêmes doléances?

9 R. Oui. Tout à fait, ou ce qu'il a rajouté, je vous
10 répète, ce qu'il a rajouté à la rencontre du maire,
11 c'est toute la question de la poursuite éventuelle,
12 là, parce que devant moi, il était extrêmement
13 frustré du fait qu'Iberville propose un plan
14 développement que lui, voulait faire et que lui
15 était pris par un cahier de charges qui le lui
16 interdisait, alors, c'était ça ses doléances avec
17 moi.

18 Rendu au bureau du maire, il amène un
19 deuxième élément, alors, c'est un, qui était celui-
20 là, deuxième, bien, il dit également: « Écoutez,
21 moi, je ne peux pas accepter ça, et puis c'est non
22 conforme et puis à la limite, je vais devoir
23 intenter une poursuite contre la Ville ».

24 Q. **[386]** O.K. Donc, la menace - je vais l'appeler
25 comme ça, là - mais l'évocation, plutôt, d'une

1 poursuite contre la Ville a été faite pour la
2 première fois en présence du maire?

3 R. Oui. Ce n'était pas une menace, là, c'est...

4 Q. **[387]** L'évocation d'une poursuite.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[388]** Potentielle. Parfait. Suite à cette
7 rencontre, vous en avez discuté avec le maire,
8 j'imagine?

9 R. Je ne me rappelle pas d'avoir discuté...

10 Q. **[389]** Vous ne faites pas une espèce de petit état
11 de situation entre vous et le maire suite à
12 cette... une rencontre de cette nature?

13 R. Je ne me rappelle pas de l'avoir fait. Bon, pour
14 plusieurs raisons, le maire... et c'est le cas pour
15 lui, c'est le cas pour moi, on a souvent des
16 rencontres chargées, une après l'autre, la
17 rencontre est terminée, le maire a deux personnes
18 qui attendent dans sa salle d'attente, alors, on a
19 passé immédiatement à d'autre chose. C'est pour ça
20 que je vous dis que fort probablement, dans la
21 suite des choses, lors de notre rencontre du lundi
22 matin, avec le directeur général, on aurait pu
23 exposer les informations qui nous ont été mises de
24 l'avant à cette rencontre et demander au D.G. de
25 donner suite au dossier.

1 Q. [390] Mais ça, c'est une hypothèse, là. Vous ne
2 vous souvenez pas des actions que vous avez prises
3 suite à cette rencontre?

4 R. Non.

5 Q. [391] O.K. Et vous ne vous souvenez pas à quel
6 moment la commande pour une opinion juridique a été
7 faite?

8 R. L'opinion juridique, vous m'avez dit, a été déposée
9 le premier (1^{er}) septembre...

10 Q. [392] A été déposée le premier (1^{er}) septembre.

11 R. À quel moment que la commande a été faite...

12 Q. [393] En septembre deux mille six (2006).

13 R. ... je n'ai aucune idée.

14 Q. [394] Vous n'avez aucune idée? Et vous n'avez pas
15 souvenir, non plus, d'avoir passé cette commande?

16 R. Moi?

17 Q. [395] Oui.

18 R. Non, jamais.

19 Q. [396] O.K. Et vous n'avez pas souvenir, non plus,
20 de quel moment vous avez passé l'information
21 concernant les doléances de Petra à qui que ce soit
22 dans l'organisation, là, pour que ça suive son
23 cours?

24 R. Fort probablement, si je me fie à mes habitudes et
25 aux habitudes du maire, ce n'est pas quelque chose

1 qu'on laisse traîner deux semaines, trois semaines,
2 quatre semaines. Lors de la première occasion, avec
3 le directeur général, on lui fait part de ces
4 informations et le directeur général donne suite
5 avec les personnes concernées.

6 Q. **[397]** O.K. Donc, une grande partie des doléances de
7 monsieur Borsellino du Groupe Petra, si je
8 comprends bien, était, vous l'avez mentionné, parce
9 que ça fait l'objet de votre première discussion
10 avec lui, ses frustrations quant au fait qu'il
11 n'avait pas pu faire la proposition qu'il aurait
12 souhaitée, si on veut? C'est exact?

13 R. À la première rencontre, oui.

14 Q. **[398]** À la première rencontre.

15 R. Oui.

16 Q. **[399]** À la seconde rencontre, naturellement, s'est
17 ajouté le fait qu'Iberville, de plus, n'était pas
18 conforme parce qu'il ne respectait pas le cahier de
19 charges, entre autres?

20 R. Exact.

21 Q. **[400]** Parfait. Donc, comment se fait-il que, suite
22 à l'opinion juridique de septembre deux mille six
23 (2006), la Ville n'ait pas choisi d'annuler tout
24 simplement l'appel d'offres? Parce que je comprends
25 que Petra a finalement gagné sur le cahier de

1 charges d'origine et sa proposition d'origine,
2 c'est exact?

3 R. Oui, c'est Petra St-Luc qui ont gagné à la fin du
4 processus.

5 Q. **[401]** Sur leur proposition d'origine...

6 R. Sur leur...

7 Q. **[402]** ... celle qui a été faite lors du premier
8 comité de sélection.

9 R. Sur leur proposition d'origine, mais avec la
10 variante où j'avais demandé à ce qu'ils contribuent
11 un cinq cent mille (500 000 \$) de plus.

12 Q. **[403]** O.K. Donc, il fait une proposition d'origine
13 dans un cahier de charges donné à un million de
14 dollars (1 M\$). Il est frustré parce qu'il n'a pas
15 pu faire un projet plus rentable pour lui, selon
16 votre compréhension. Il vous menace de plus de
17 poursuites judiciaires.

18 R. Ce n'était pas une menace.

19 Q. **[404]** Il évoque...

20 R. Il évoque.

21 Q. **[405]** ... des poursuites judiciaires, mais
22 habituellement on n'invoque pas en vain ce genre
23 d'événement quand on ne le pense pas. Et par la
24 suite, il remporte, sur sa proposition d'origine,
25 avec le montant d'origine à un million (1 M\$). Et

1 il accepte là de déboursier comme ça, de cracher
2 cinq cent mille dollars (500 000 \$) de plus.

3 Comment vous l'avez convaincu, Monsieur Zampino?
4 Vous êtes assez convaincant!

5 R. Ce n'est pas une question d'être assez convaincant.
6 Si vous voulez savoir là, moi, j'ai placé... soit
7 rencontré ou placé un appel téléphone à monsieur
8 Borsellino.

9 Q. **[406]** Oui, mais dans l'appel téléphonique...

10 R. Oui.

11 Q. **[407]** ... il faut quand même lui dire « écoute, on
12 s'est rencontré...

13 R. Oui.

14 Q. **[408]** ... tu n'es pas content parce que quelqu'un
15 remporte à un point cinq million (1,5 M\$), mais
16 surtout parce que le cahier de charges te limitait
17 dans ta proposition.

18 R. Oui.

19 Q. **[409]** Tu as remporté en bonne et due forme l'appel
20 d'offres suite à... qu'on a écarté la proposition
21 d'Iberville...

22 R. Oui.

23 Q. **[410]** ... suite à une opinion juridique.

24 R. Oui.

25 Q. **[411]** Tu remportes à un million (1 M\$) tel que

1 proposé dès le début. Et malgré que t'étais
2 frustré, malgré tout ça, bien, regarde, va donc...
3 donne-moi donc cinq cent mille (500 000 \$) de plus,
4 puis on n'en parle plus.

5 R. Oui.

6 Q. **[412]** Comment vous l'avez convaincu? Ce ne sont pas
7 des pinottes là.

8 R. Je comprends, je comprends. J'ai tout simplement
9 dit à monsieur Borsellino qu'on avait une
10 proposition à un point cinq million (1,5 M\$), la
11 proposition a été jugée non conforme et je lui
12 demandais poliment, il n'avait pas à accepter, s'il
13 pouvait matcher l'ordre de un point cinq million
14 (1,5 M\$) qui allait régler... régler un paquet de
15 problèmes potentiels pour nous à la Ville de
16 Montréal. Il n'était pas heureux, mais il a fini
17 par accepter.

18 Q. **[413]** Donc, il a accepté de vous faire une fleur
19 pour pas que la Ville ait de problème dans
20 l'immédiat.

21 R. Ce n'est pas une fleur qu'il a fait là, c'est...

22 Q. **[414]** Cinq cent mille dollars (500 000 \$) là.

23 R. Écoutez là, je pense qu'il a compris la situation
24 et puis l'ensemble des choses. Il a constaté qu'il
25 pouvait faire ça. Il n'a pas aimé. D'ailleurs, il

1 m'a même dit : « Vous savez que le dossier, vous
2 avez même maintenant un avis juridique », il le
3 savait. « Moi, je peux simplement... moi, je peux
4 tout simplement me fier sur la proposition que j'ai
5 déposée, que j'ai un avis... vous avez un avis
6 juridique. Ça m'appartient, puis je ne paye pas le
7 cinq cent mille (500 000 \$) de plus ». Alors, j'ai
8 convaincu, convaincu la personne de...

9 Q. **[415]** Comment? Avec quoi vous l'avez convaincu?

10 R. Bien, je l'ai...

11 Q. **[416]** Vous avez devant vous, Monsieur Zampino, en
12 tout cas, au téléphone...

13 R. Oui.

14 Q. **[417]** ... un homme d'affaires...

15 R. Oui.

16 Q. **[418]** ... qui a une proposition acceptée en bonne
17 et due forme par un appel d'offres ou un processus
18 conforme. Vous lui opposez un million cinq cent
19 mille (1,5 M\$), mais d'une offre qui est écartée
20 par une opposition... une opinion juridique que la
21 Ville a écartée. On ne fait pas un nouvel appel
22 d'offres. Il gagne sur un (1 M\$) et vous
23 convainquez un homme d'affaires qui était venu au
24 préalable se plaindre parce que le projet ne lui
25 rapportait pas assez en fonction du cahier de

1 charges d'origine, de cracher cinq cent mille
2 dollars (500 000 \$) de plus.

3 R. Oui.

4 Q. **[419]** Je pense qu'on peut prendre la pause.

5 SUSPENSION

6 REPRISE

7 LA GREFFIÈRE :

8 Monsieur Frank Zampino, vous êtes sous le même
9 serment.

10 R. Merci.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Alors, bonjour, Madame la Présidente. D'abord et
13 avant tout, je fus remise à l'ordre lors de la
14 pause question cote. Alors, si vous me permettez de
15 rectifier peut-être ou de corriger quelques cotes
16 qui ont été attribuées à des documents ce matin.
17 J'ai fait coter ce que j'appelais l'onglet 8.1 qui
18 était la conversation, l'audio, l'écoute que nous
19 avons entendue et j'ai fait coter également
20 l'onglet 8.2 qui était la transcription. Alors,
21 pour être plus conforme au système qu'on a établi
22 dès le début, l'audio sera coté 636.1 et la
23 transcription, 636.2. Je crois que j'avais attribué
24 deux cotes différentes, là, mais ce sont des pièces
25 qui doivent être jointes.

1 (11:53:22)

2

3 59P-636.1 : Écoute électronique, Diligence, 08-
4 0078 20848

5

6 59P-636.2 : Transcription de l'écoute
7 électronique, Diligence, 08-0078 20848

8

9 De plus, peut-être si vous me permettez de faire
10 immédiatement cette intervention-là parce que la
11 question m'a été posée par les parties à la pause
12 et je m'apprêtais à vouloir en informer également
13 maître Sheppard, mais on a été... le temps m'a
14 manqué, donc je vais le faire de façon officielle,
15 publique, si vous le permettez.

16 Je comprends qu'à quatorze heures
17 (14 h 00), Madame la Présidente, Monsieur le
18 Commissaire, vous allez entendre les
19 représentations des parties sur l'ordonnance de
20 non-publication préventive qui a été appliquée dans
21 le cas du témoignage de monsieur Trépanier, c'est
22 exact? Oui. Je n'ai pas votre attention, Madame la
23 Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Non. Excusez-moi.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Non. J'essayais de faire... il y a un petit peu de
3 questions d'intendance pour les parties parce qu'on
4 m'a posé la question pendant la pause et je voulais
5 le confirmer.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. Oui, oui, oui.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Oui. Parfait.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors donc, cet après-midi...

12 Me SONIA LeBEL :

13 Donc, à quatorze heures (14 h 00)...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me SONIA LeBEL :

17 ... et qu'il y aura également l'audition d'une
18 demande de statut qui sera également entendue
19 devant vous cet après-midi.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, c'est exact. C'est exact.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Donc, est-ce que je peux... je pensais qu'on
24 pouvait se rendre à la pause de trois heures
25 (15 h 00) avec cet ordre du jour là. Je disais aux

1 parties - et je voulais en informer maître
2 Sheppard, je m'excuse, je n'en ai pas eu le temps,
3 là, je l'ai appris pendant la pause - que par la
4 suite...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, oui.

7 Me SONIA LeBEL :

8 ... monsieur Zampino devra demeurer disponible à
9 partir de la pause au moins, au cas où la
10 Commission ait encore du temps. On va en profiter
11 pour continuer son témoignage, le cas échéant.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Tout à fait. Tout à fait.

14 Me SONIA LeBEL :

15 D'accord?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait.

18 Me SONIA LeBEL :

19 On pourra en discuter tantôt de questions de...
20 Alors, ça termine ma parenthèse, gestion
21 d'instance.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K. Vous pouvez poursuivre.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et vous avez toute mon attention.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Merci, Madame la Présidente.

5 Q. **[420]** Monsieur Zampino, on va revenir un petit peu
6 sur Marc-Aurèle Fortin pour terminer sur ce sujet.
7 Vous avez eu donc deux rencontres, une précédant
8 celle avec le maire Tremblay et monsieur Borsellino
9 qui vous a expliqué ses doléances, une seconde avec
10 le maire Tremblay où il a expliqué devant vous au
11 maire ses doléances en y ajoutant la question
12 potentielle d'une poursuite judiciaire. Avez-vous
13 eu d'autres rencontres concernant ce dossier avec
14 monsieur Borsellino?

15 R. Je n'ai pas de souvenir. Je sais que j'ai déjà
16 rencontré monsieur Borsellino possiblement avant ou
17 après ces dates-là, pour d'autres dossiers, mais je
18 n'ai pas de souvenir d'avoir eu des discussions
19 avec monsieur Borsellino sur ce dossier en
20 particulier.

21 Q. **[421]** O.K. Pendant la période où le... entre...
22 pour bien se situer, entre la sélection du premier
23 comité de sélection qui choisissait l'offre
24 d'Iberville et septembre deux mille six (2006),
25 moment auquel nous avons eu accès à une opinion

1 juridique suggérant d'écarter l'offre d'Iberville,
2 vous n'auriez eu que deux rencontres avec monsieur
3 Borsellino, c'est exact, à votre souvenir?

4 R. À mon souvenir, ça se peut, comme je vous dis, que
5 j'aurais pu avoir autres rencontres sur autres
6 sujets. Je sais que j'ai déjà rencontré monsieur
7 Borsellino qui était très actif aussi dans un
8 dossier du Centre communautaire italo-canadien qui
9 a été construit dans l'arrondissement Saint-
10 Léonard. Alors, il jouait un rôle actif. Je pouvais
11 lui avoir parlé de ce dossier. Je sais qu'il y
12 avait la location, à l'intérieur de cet édifice-là,
13 des bureaux de cour municipale, alors...

14 Q. **[422]** Mais ça, ça avait... Juste pour me situer
15 dans l'époque, ça avait lieu à quelle époque, ce
16 dossier-là?

17 R. Le dossier de?

18 Q. **[423]** Duquel vous parlez, là, présentement?

19 R. Du centre communautaire?

20 Q. **[424]** Oui?

21 R. Bien, la construction a lieu... Ça fait longtemps,
22 là, je veux dire, mais il y avait des... Il y
23 avait, à l'intérieur de ce bâtiment-là, des locaux
24 qui étaient occupés par la cour municipale, pour
25 servir l'est de Montréal, puis il y avait, à un

1 moment donné, une certaine problématique en termes
2 d'espace, d'espace, de l'agrandissement d'espace,
3 éventuellement des déménagements, alors ça se peut
4 que monsieur Borsellino m'a fait part de certains
5 problèmes qu'ils auraient eus, et que je l'aurais
6 mis en contact avec des gens des affaires
7 corporatives pour ça, là. Alors, d'une part.

8 D'autre part, je l'ai déjà rencontré à
9 certaines reprises, spécifiquement sur des
10 problèmes qu'il avait dans son propre
11 arrondissement, et plus spécifiquement dans sa rue,
12 des aménagements qu'il voulait faire. Je me
13 rappelle d'avoir fait des interventions auprès de
14 madame Eloyan, qui était la mairesse de
15 l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, où il
16 demeurait. Il se plaignait de, bon, de circulation
17 sur la rue Guoin, il y a eu des échanges de lettres
18 entre lui et madame Eloyan.

19 Alors souvent, bon, vu que son bureau était
20 à Saint-Léonard, il me connaissait bien, il passait
21 par moi pour me faire part un peu de ce genre de
22 doléances, et je tentais toujours de le référer à
23 qui de droit.

24 Q. **[425]** Monsieur Zampino, permettez-moi d'être encore
25 une fois étonnée. Vous avez répété à maintes

1 reprises, depuis le début de votre témoignage, que
2 vous êtes, en tant que président du comité
3 exécutif, vous aviez un agenda très chargé,
4 tellement chargé que votre adjointe avait comme
5 instructions de ne vous passer que peu d'appels.
6 Vous êtes en réunion quasi constante, une réunion
7 n'attend pas l'autre, selon votre témoignage, et
8 vous prenez la peine d'avoir des rencontres avec un
9 contracteur en construction pour discuter de
10 circulation sur une rue. Président du comité
11 exécutif, là. Vous n'êtes pas le maire de
12 l'arrondissement, vous n'êtes pas un conseiller
13 d'arrondissement.

14 R. Oui.

15 Q. **[426]** Vous êtes le président du comité exécutif de
16 la Ville de Montréal, qui a sûrement des affaires
17 plus grosses à brasser que le sens de la
18 circulation d'une rue.

19 R. J'ai beaucoup de choses à brasser. Les quelque
20 temps où j'ai accepté de participer à une rencontre
21 avec monsieur Borsellino du Groupe Petra, on parle
22 bien du Groupe Petra...

23 Q. **[427]** Tout à fait.

24 R. ... il avait son bureau pas loin de ma résidence,
25 alors c'est quelqu'un qui n'aimait pas

1 nécessairement se déplacer au centre-ville pour
2 venir faire une rencontre au bureau du centre-
3 ville, alors je... souvent, mon adjointe pouvait
4 lui dire, « Bien, écoute, à la fin de la journée,
5 monsieur Zampino va retourner, je ne sais pas, à
6 cinq heures et demie (5 h 30), cinq heures
7 (5 h 00), six heures (6 h 00), il pourra peut-être
8 passer à votre bureau, et puis vous allez lui faire
9 part de ce que vous avez à discuter avec lui. »
10 Alors, absolument rien d'anormal de rencontrer,
11 puis je ne pense pas que ça perturbe mon agenda et
12 mes responsabilités comme président du comité
13 exécutif, si je passe le voir un petit quinze (15)
14 minutes, une demi-heure, juste avant de rentrer à
15 la maison à la fin de la journée.

16 Q. **[428]** Donc vous seriez passé, selon ce que vous
17 nous dites, par son bureau à lui à la fin de votre
18 journée de travail?

19 R. Bien, je me rappelle d'avoir eu quelques
20 rencontres, toujours en fin de journée, toujours en
21 fin de journée, aux alentours - je peux me tromper,
22 là - quatre heures et demie (4 h 30), cinq heures
23 (5 h 00), six heures (6 h 00), six heures et demie
24 (6 h 30), là. Dans ces bouts-là.

25 Q. **[429]** O.K. Je vais vous demander, Madame

1 Blanchette, s'il vous plaît, d'aller à l'onglet 5,
2 la page 22, je pense, qui correspond à votre
3 document. Ce sont des extraits de votre agenda que
4 nous avons obtenus, Monsieur Zampino, certains
5 extraits ayant été déjà déposés, comme vous le
6 savez, dans le cadre du témoignage, entre autres,
7 de monsieur Trépanier. Je vais vous demander de
8 montrer la page 22, je pense que je l'ai déjà dit,
9 trente (30) mai. Alors, à la page 22, en date du
10 trente (30) mai deux mille six (2006), nous voyons,
11 de seize heures (16 h 00) à dix-sept heures
12 (17 h 00), au bureau du président - c'est votre
13 bureau, j'imagine, la façon dont votre secrétaire
14 l'indiquait - une rencontre avec Giuseppe
15 Borsellino. Est-ce que ça pourrait correspondre à
16 la rencontre préalable avec le maire, ça?

17 R. Si vous avez la date de la rencontre avec le maire,
18 oui, il y a des bonnes chances, parce que là je ne
19 me rappelle pas exactement la date de la rencontre
20 avec...

21 Q. **[430]** O.K.

22 R. ... avec le maire.

23 Q. **[431]** O.K. Et si je vous ramène, Madame Blanchette,
24 à quelques pages plus loin, particulièrement la
25 page 24 où on voit en date du vingt-neuf (29) juin

1 deux mille six (2006), objet de la réunion : Joe
2 Borsellino, Gérard Tremblay, entre parenthèses,
3 M.A. Fortin, j'imagine que ça fait référence à
4 Marc-Aurèle Fortin?

5 R. Oui, là je ne suis plus en mesure de répondre à
6 votre question. Oui, alors la rencontre précédente
7 que vous m'avez montrée, fort probablement a
8 précédé celle-là. Il m'avait demandé d'organiser
9 une rencontre avec le maire Tremblay sur le dossier
10 Marc-Aurèle Fortin et c'est ce que je vois, c'est
11 ce que je vois à l'écran.

12 Évidemment j'aimerais tout simplement
13 faire, Madame la Présidente, une petite mise en
14 garde concernant les agendas, je pense que j'avais
15 déjà mentionné. C'est la première fois durant mon
16 témoignage qu'on me montre des extraits de mon
17 agenda. J'avais mentionné que mon avocat, dès deux
18 mille neuf (2009) ou deux mille dix (2010), avait
19 demandé à la Ville de Montréal d'obtenir mon agenda
20 électronique dans son intégralité et je sais que
21 même maître, je parle de maître Sheppard, maître
22 Sherman a fait la même chose en deux mille onze
23 (2011), ce qu'on n'a jamais obtenu. On nous l'a
24 refusé en deux mille onze (2011).

25 Q. **[432]** Mais, Monsieur Zampino, la mise en garde est

1 à quel effet, est à l'effet que vous n'avez pas eu
2 l'occasion de vous préparer parce que c'est la
3 première fois que vous le voyez?

4 R. Non, ce n'est pas ça la mise en garde. La mise en
5 garde est à l'effet que ce qu'on a à l'écran
6 évidemment ce sont des informations que la
7 Commission a obtenues, bon, soit par des
8 perquisitions à la Ville de Montréal ou à la Sûreté
9 du Québec, etc., et que moi je ne peux pas
10 aujourd'hui confirmer de la véracité des dates
11 exactes de ces rencontres ou des personnes qui sont
12 présentes à ces rencontres. Je ne dis pas ça dans
13 le contexte...

14 (12:03:52)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[433]** Est-ce que vous présumez que les documents
17 ont été falsifiés, est-ce que c'est ce que vous
18 voulez dire?

19 R. Bien, ce que j'aimerais dire, Madame la
20 Présidente...

21 Q. **[434]** Oui?

22 R. ... c'est que si je dois me baser sur certaines
23 inscriptions à mon agenda qui ont été même publiées
24 dans les dernières semaines à la Commission, oui,
25 je suis porté à croire.

1 Q. **[435]** Ah oui?

2 R. Oui, je suis porté à croire qu'il y a des
3 inscriptions qui sont là et qui ne reflètent
4 aucunement...

5 Q. **[436]** O.K.

6 R. ... la réalité. Alors, j'ajouterais tout
7 simplement, j'ajouterais tout simplement que moi
8 j'ai quitté la Ville en deux mille huit (2008). Je
9 sais qu'il y a eu des enquêtes de vérificateur
10 interne et externe, interne à la Ville de Montréal
11 dans le dossier de Contrecoeur, dans le dossier de,
12 des compteurs d'eau. Alors, je ne sais pas combien
13 de personnes évidemment...

14 Q. **[437]** Mais je vais vous rassurer tout de suite,
15 Monsieur Zampino.

16 R. Oui.

17 Q. **[438]** Il n'y a aucune fausseté ou malhonnêteté, ou
18 de...

19 Me SONIA LEBEL :

20 De falsification.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[439]** ... de malversation ou falsification qui sont
23 faites du côté de la Commission. Je vous rassure
24 tout de suite là-dessus.

25 R. Bien, on pourrait peut-être plus tard faire la

1 démonstration si on me pose certaines questions.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Est-ce que vous avez une autre question, Maître
4 LeBel?

5 Me SONIA LEBEL :

6 Oui.

7 Q. **[440]** Alors, est-ce que la rencontre qu'on voit à
8 l'agenda qui est présenté, tel que la Commission
9 les a reçus, Joe Borsellino, Gérald Tremblay, M.A.
10 Fortin correspond à votre témoignage avant la
11 pause, on s'entend?

12 R. Oui, j'ai, comme je ne mets pas en doute...

13 Q. **[441]** Donc, cette entrée-là...

14 R. ... cette rencontre-là. La seule chose que j'ai
15 mentionnée, je m'excuse, et je termine...

16 Q. **[442]** Non, mais ma question est claire. Cette
17 rencontre-là, on va se limiter à cette rencontre-
18 là, si on en rencontre une autre plus tard, vous
19 aurez des questionnements, des doutes...

20 R. Oui.

21 Q. **[443]** ... ou des objections à formuler?

22 R. Oui.

23 Q. **[444]** On y viendra.

24 R. La seule chose que je dis. Votre question...

25 Q. **[445]** Ma question est par rapport à celle-là.

1 R. Oui.

2 Q. **[446]** Est-ce qu'elle correspond à votre souvenir et
3 correspond au témoignage de ce matin?

4 R. Ce qui correspond à mon souvenir c'est que j'ai
5 rencontré Joe Borsellino de Petra, Gérald Tremblay
6 dans le dossier de Marc-André Fortin. La seule
7 chose que je vous dis c'est que je ne peux pas vous
8 confirmer que c'était bel et bien le vingt-neuf
9 (29) juin deux mille six (2006), c'est la seule
10 chose que je vous dis.

11 Q. **[447]** Parfait. Et cette rencontre-là a bel et bien
12 eu lieu?

13 R. Oui.

14 Q. **[448]** Et votre souvenir c'est que c'était au bureau
15 du maire?

16 R. Oui.

17 Q. **[449]** Parfait. Et les heures pourraient
18 correspondre? C'est en avant-midi?

19 R. Les heures, oui, oui, je n'ai rien qui m'indique
20 que...

21 Q. **[450]** O.K.

22 R. ... que ce n'est pas le bon horaire. Et si j'avais
23 fait tantôt la mention que je n'ai pas mon agenda,
24 c'est que si je l'avais, bien, je suis capable de
25 vous dire...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[451]** Ça fait au moins quatre fois que vous répétez
3 la même chose, j'aimerais ça que vous vous borniez
4 de répondre aux questions, s'il vous plaît,
5 Monsieur Zampino.

6 R. Moi j'aimerais juste, comme j'ai mentionné...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Est-ce que vous avez une autre question...

9 PAR LE TÉMOIN :

10 R. ... pouvoir répondre.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... Maître LeBel?

13 Me SONIA LEBEL :

14 Oui, tout à fait.

15 R. Pouvoir répondre.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais pas quatre fois la même chose, Monsieur
18 Zampino, on a bien compris ce que vous avez dit.

19 R. Très bien.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[452]** O.K.? Et on fera les commentaires au fur et à
22 mesure sur les informations. Je vous demanderais la
23 page 26, s'il vous plaît. Correspond toujours aux
24 agendas, tels que la Commission les a reçus. Alors,
25 on voit une rencontre, en date du vingt-six (26)

1 août deux mille six (2006), inscrit « Joe Petra ».

2 R. Oui.

3 Q. **[453]** Est-ce qu'on peut en déduire qu'il s'agit de
4 Joe Borsellino de Petra, j'imagine?

5 R. Oui.

6 Q. **[454]** Ou est-ce que vous connaissez un individu qui
7 s'appelle Joe Petra?

8 R. Non, je ne connais pas d'individu qui s'appelle Joe
9 Petra. La seule chose que j'aimerais vous dire,
10 c'est que normalement, quand c'est une inscription
11 comme celle-là...

12 Q. **[455]** Hum hum.

13 R. ... ce n'est normalement pas mon adjointe qui
14 l'indique parce que mon adjointe inscrit, fort
15 probablement, « Giuseppe Borsellino »...

16 Q. **[456]** Alors, qui l'a inscrite?

17 R. Alors, c'est moi qui l'ai inscrite...

18 Q. **[457]** O.K.

19 R. ... et ce que je voudrais ajouter, c'est que
20 souvent, quand je dois rappeler quelqu'un,
21 supposons que... je donne une hypothèse, là, vous
22 m'appellez, on se parle aujourd'hui, vous me dites :
23 « Monsieur Zampino, êtes-vous capable de me
24 rappeler samedi ou dimanche pour me donner la
25 réponse? » Alors, ce que je faisais, dans mon

1 petit Blackberry, je pouvais mettre « Joe Petra »,
2 il fallait que je l'appelle à onze heures (11h00).
3 Je dis ça parce que je vois que c'est un samedi.

4 Q. **[458]** Et que ça...

5 R. Alors, je ne peux pas vous confirmer... je ne peux
6 pas vous confirmer que j'ai rencontré monsieur
7 Petra. Encore aujourd'hui, dans mon Blackberry, si
8 quelqu'un me demande de le rappeler dimanche ou
9 vendredi, la meilleure façon, pour ne pas oublier,
10 bien, ce que je fais, c'est que j'écris :
11 « Vendredi », mettons à dix heures (10h00) le
12 matin, je dis, « Rappelle untel »...

13 Q. **[459]** Mais, si on fait fi des hypothèses, là, et on
14 s'en tient au fait...

15 R. Oui.

16 Q. **[460]** ... qui est l'objet de la Commission,
17 finalement, là...

18 R. Oui.

19 Q. **[461]** ... avez-vous souvenir d'avoir eu à rappeler
20 monsieur Borsellino - je m'excuse, là, c'est marqué
21 Petra », donc, monsieur Borsellino, vingt-six (26)
22 août deux mille six (2006)?

23 R. Non.

24 Q. **[462]** Et on est encore avant que la... en septembre
25 deux mille six (2006), l'opinion juridique jugeant

1 de la non-conformité d'Iberville sorte?

2 R. Non, je ne suis pas capable de vous dire que j'ai
3 un souvenir de ça.

4 Q. **[463]** Et donc, vous n'avez pas un souvenir de
5 l'objet de cette discussion-là, si elle a eu lieu?

6 R. Pas du tout.

7 Q. **[464]** Et ce n'était pas pour parler, justement,
8 encore une fois, du dossier de Marc-Aurèle Fortin?

9 R. Pas du tout.

10 Q. **[465]** Je vais vous amener à la page 31. Madame
11 Blanchette... Alors, on a une autre inscription à
12 votre agenda, tel que la Commission les a obtenus
13 « Tentatif, cocktail de Noël du Groupe Petra, 14
14 décembre 2006, 1h00 à l'Hôtel Sheraton de Laval»,
15 avez-vous souvenir de cette inscription-là?

16 R. Ce que j'ai souvenir, c'est que le Groupe Petra
17 faisait annuellement un cocktail de Noël au
18 Sheraton et invitait souvent des représentants de
19 l'arrondissement de Saint-Léonard et de plusieurs
20 autres arrondissements et je me souviens d'avoir
21 déjà participé, je dirais au fil des ans, à trois
22 ou quatre de ces cocktails. Alors, c'est un
23 cocktail de Noël, dînatoire, où on peut avoir deux
24 (200), trois cents (300) personnes et puis, est-ce
25 que j'ai participé à celui-là? Je ne peux pas vous

1 le dire, je peux juste vous confirmer que j'ai
2 participé à au moins trois ou quatre de ces
3 cocktails dînatoires offerts par le Groupe Petra.

4 Q. **[466]** Vous souvenez-vous d'avoir participé à celui
5 de deux mille six (2006)? Vous nous dites que non?

6 R. Non, je ne peux pas vous confirmer...

7 Q. **[467]** Vous n'avez pas de souvenir? C'est ce que
8 vous nous dites?

9 R. Je n'ai pas de souvenir, c'est ça.

10 Q. **[468]** O.K. Et ça, ce cocktail-là n'a rien à voir,
11 ce n'est pas une invitation en remerciement de vos
12 services dans Marc-Aurèle Fortin?

13 R. Pas du tout. Le Groupe Petra organise ça à chaque
14 année puis je ne pense pas que c'est pour remercier
15 des personnes pour des dossiers en particulier.
16 Alors...

17 Q. **[469]** Avez-vous, habituellement, dans ces
18 cocktails-là, à déboursier quoi que ce soit?

19 R. Non, c'est des cocktails dînatoires au même titre
20 qu'on assiste à des cocktails dînatoires d'une
21 Chambre de commerce ou d'une association
22 quelconque. On n'a pas à déboursier.

23 Q. **[470]** Oui. Ce n'est pas un cocktail de financement
24 pour Union Montréal?

25 R. Pas du tout.

1 Q. **[471]** Donc, c'est une autre occasion où un
2 entrepreneur a accès au président du comité
3 exécutif?

4 R. C'est une autre occasion où un entrepreneur invite
5 deux (200), trois cents (300) personnes et moi, je
6 suis là, avec plusieurs autres personnes, je
7 pense... écoutez, vous savez que dans une soirée
8 comme ça, là, on ne parle pas avec celui qui est
9 l'hôte, il reçoit trois (300), quatre cents (400)
10 personnes. Et ce n'est aucunement un remerciement
11 pour quoi que ce soit.

12 Q. **[472]** Alors, malgré... on voit qu'il y a plusieurs
13 rencontres, là, on le constate, vous en avez
14 d'ailleurs admis l'existence au moins pour deux,
15 des rencontres lors d'un processus d'appel
16 d'offres, avec une des personnes impliquées dans le
17 processus d'appel d'offres, monsieur Giuseppe
18 Borsellino. Nous avons devant la Commission le
19 témoignage de monsieur Farinacci, qui nous explique
20 que vous lui avez dit que c'était le tour de Petra
21 de gagner... de gagner l'appel d'offres. Nous avons
22 Petra qui accepte, malgré qu'il a gagné en toute
23 conformité un appel d'offres à un million de
24 dollars (1 M\$), de donner, somme toute, sans trop
25 de difficulté, cinq cent mille dollars (500 000 \$),

1 et on ne devrait pas accorder de crédibilité à la
2 version de monsieur Farinacci, c'est ce que vous
3 nous dites?

4 R. Madame la Présidente, il me semble que...

5 Q. **[473]** Je vous ai encore une fois perdu? Non?

6 R. Mais non. Il y a trois... Il y a trois volets dans
7 votre question. Alors, je...

8 Q. **[474]** Alors ma question : est-ce qu'on doit
9 accorder, avec tout ce qu'on voit et ce qu'on sait,
10 est-ce qu'on doit accorder de la crédibilité à la
11 version de monsieur Farinacci, qui dit que vous
12 aviez, comme, une dette envers Petra?

13 R. Je n'avais aucune dette envers Petra, aucunement,
14 aucunement, aucunement. La discussion qu'on a eue
15 avec monsieur Farinacci a porté sur la conformité
16 de cette offre, et ce que je déplore, c'est que
17 monsieur Farinacci n'est pas venu ici,
18 aujourd'hui... n'est pas venu à la Commission dire
19 qu'il y avait un problème de conformité sur cet
20 appel de propositions.

21 Q. **[475]** Juste pour rectifier, monsieur Farinacci a
22 dit qu'il y avait un problème de conformité, mais
23 qu'il y avait également le même type de problème
24 pour Petra, et que malgré tout, le comité de
25 sélection avait choisi d'aller de l'avant avec

1 Iberville. Donc, il l'a mentionné.

2 R. Ma...

3 Q. **[476]** Ce qu'il a men...

4 R. Ma compréhension, c'est que monsieur Farinacci,
5 dans son comité de sélection, n'avait pas un rôle à
6 traiter sur la conformité des appels d'offres, et
7 que pour lui, il voyait la proposition d'Iberville
8 comme une proposition intéressante sur le plan
9 économique et fiscal pour la Ville de Montréal, et
10 c'est notamment sur cette base qu'il l'a choisi. Je
11 lui ai posé la question, « Est-ce que vous avez
12 analysé la conformité de cette proposition? » Parce
13 que moi j'avais les doléances de l'arrondissement.
14 Il m'avait répondu que ce n'était pas son rôle
15 d'évaluer la conformité de cette proposition.

16 Q. **[477]** Qui, à l'arrondissement, vous faisait des
17 doléances particulièrement? Monsieur Santamaria
18 était le DG?

19 R. C'était le DG et le maire d'arrondissement.

20 Q. **[478]** Il était le maire...

21 R. Il était membre du comité exécutif également.

22 Q. **[479]** Parfait. Est-ce que c'était une des personnes
23 qui vous faisait part de ses doléances?

24 R. Bien, je vous dis et le DG, et monsieur Maciocia.

25 Q. **[480]** Donc, monsieur Santamaria et monsieur

1 Maciocia vous faisaient part de leurs doléances
2 quant à l'offre d'Iberville.

3 R. Oui. Dans le fond, ce qu'ils m'ont dit clairement,
4 c'est que le comité exécutif peut bien suivre la
5 recommandation du comité de sélection, mais
6 l'arrondissement n'allait pas autoriser, signer,
7 approuver le sommaire décisionnel. Parce que, vous
8 savez, les sommaires décisionnels, on exige, quand
9 ça implique un arrondissement, toujours une
10 intervention de l'arrondissement, un avis
11 favorable, un avis...

12 Q. **[481]** Parfait. Outre leurs doléances par rapport au
13 projet, la non-conformité d'Iberville, est-ce
14 qu'ils vous faisaient part de leurs... Est-ce
15 qu'ils vous ont formulé une opinion quant à celle
16 de Petra?

17 R. Une op... Une opi...

18 Q. **[482]** Quand on est devant le comité stratégique...

19 R. Oui.

20 Q. **[483]** ... et que monsieur Farinacci revient, vous
21 dit c'est Iberville qui a gagné à un million cinq
22 cent mille (1 500 000).

23 R. Oui.

24 Q. **[484]** Il y a Petra à un million (1 M), et la
25 troisième, dont je ne me souviens pas.

1 R. Oui.

2 Q. **[485]** O.K.? Je comprends que monsieur Santamaria,
3 entre autres, et monsieur Maciocia, vous ont dit,
4 « Bien, ça ne fonctionne pas pour telle, telle
5 raison, Iberville. » On s'entend?

6 R. Oui.

7 Q. **[486]** Parfait.

8 R. Ils disaient que ce n'était pas la volonté de
9 l'arrondissement d'avoir ce genre de bâtiment en
10 hauteur.

11 Q. **[487]** O.K. Est-ce que Petra correspondait à la
12 volonté de l'arrondissement?

13 R. Il ne m'a pas parlé de Petra. Il ne m'a pas parlé
14 de Petra.

15 Q. **[488]** Il n'y avait pas de discussions à ce moment-
16 là.

17 R. Non. Il m'a tout simplement dit qu'il a su que le
18 comité de sélection a fait un choix sur Iberville,
19 et qu'on ne veut absolument rien savoir de ses
20 édifices en hauteur dans ce secteur, qui est un
21 secteur à basse densité.

22 Q. **[489]** O.K. Est-ce qu'il vous a mentionné s'il avait
23 su si Petra avait fait une offre, ou déposé quelque
24 chose?

25 R. Oui mais c'était su. Tout le monde savait qu'on

1 avait trois offres.

2 Q. **[490]** O.K. Est-ce que vous savez que monsieur
3 Santamaria a fait partie du deuxième comité de
4 sélection, qui a finalement choisi Petra?

5 R. C'est ce que j'ai appris, oui.

6 Q. **[491]** O.K. Est-ce que vous êtes au courant de la
7 firme externe qui a produit... du nom de la firme
8 externe qui a produit l'opinion juridique, la
9 première, celle de septembre deux mille six (2006),
10 qui... pas qui écarte, là, parce que c'est une
11 opinion, mais qui suggère d'écarter Iberville?

12 R. Je crois que c'était la firme Hébert Denault. Je ne
13 sais pas si ça a changé, là, Hébert de... Et
14 j'essaie de me souvenir le nom de l'avocat, là...
15 Attendez une minute, là... Pas monsieur Hétu, mais
16 monsieur...

17 Q. **[492]** L'avocat qui aurait signé l'opinion, c'est
18 ça?

19 R. Oui, qui travaille avec le bureau de maître Hébert.
20 Son nom m'échappe. Ça va me revenir.

21 Q. **[493]** Parfait. J'aimerais revenir...

22 R. Je sais que c'était une sommité en affaires
23 municipales.

24 Q. **[494]** O.K. Et pourquoi la Ville a jugé bon d'aller
25 à l'externe, à ce moment-là, vous avez un

1 contentieux?

2 R. Je n'ai aucune idée, ce n'est pas moi qui ai pris
3 cette décision.

4 Q. **[495]** Qui aurait pu prendre, qui avait l'autorité
5 de prendre cette décision?

6 R. Bien c'est soit la direction générale ou les
7 affaires corporatives qui ont cette responsabilité.

8 Q. **[496]** O.K. Et vous, bon peu importe qui a
9 l'autorité de prendre cette décision, vous nous
10 dites ce matin que vous n'avez pas participé à
11 cette décision-là, que ce soit officiellement ou
12 officieusement vous n'avez pas participé à la
13 décision d'aller à l'externe?

14 R. Moi personnellement?

15 Q. **[497]** Oui?

16 R. Non.

17 Q. **[498]** O.K. Je vais peut-être me permettre de
18 revenir sur un point ce matin concernant toute la
19 question de l'abolition ou du congédiement de
20 monsieur Trépanier de la direction du Parti, de la
21 finance, du Parti Union Montréal. Donc, ce que vous
22 nous dites, ce que vous nous avez dit ce matin
23 avant la pause, c'est que, la version que vous avez
24 obtenue de monsieur Trépanier était à l'effet,
25 quelques mois plus tard, était à l'effet que son

1 poste avait été aboli, qu'on lui proposerait autre
2 chose ou proposait autre chose et qu'il demeurait
3 de facto en poste si on veut?

4 R. Oui, qu'il continuait à s'occuper de financement
5 pour Union Montréal.

6 Q. **[499]** Et vous nous dites que vous n'avez jamais
7 poussé plus loin cette conversation avec lui?

8 R. Non.

9 Q. **[500]** O.K. Laissez-moi simplement vous ramener à un
10 point du témoignage de monsieur Trépanier,
11 j'aimerais avoir, je vais vous poser quelques
12 questions par la suite. En date du vingt-sept (27)
13 mars deux mille treize (2013) à la page 224 et
14 suivantes, lorsqu'il est interrogé sur les raisons
15 de son départ d'Union Montréal. Monsieur Trépanier
16 à la question de mon collègue maître Gallant, on
17 lui demande :

18 Est-ce que vous avez, on vous a
19 informé peut-être de d'autres raisons
20 pourquoi on, le maire avait décidé
21 qu'il abolissait votre poste, est-ce
22 que c'est venu à vos oreilles?

23 Et c'est là que monsieur Trépanier mentionne, entre
24 autres, les rumeurs de proximité avec vous, mais
25 mentionne également une situation qui serait

1 pour régler le problème puis clarifier
2 ça, sinon moi je sors ça partout. »
3 Puis j'ai claqué la porte, puis je
4 suis monté au bureau de monsieur
5 Zampino, là je me suis ouvert.
6 Monsieur Zampino m'a dit, « Le soir,
7 viens chez nous. » Je suis allé chez
8 Frank Zampino le soir. J'ai passé au
9 crible. J'en ai mangé une délicieuse.
10 À savoir, « As-tu fait ça, toi?
11 Bernard, t'es mon chum puis tu... » -
12 « Je ne l'ai jamais fait. Je n'ai
13 jamais demandé ça. »

14 En faisant référence au million de dollars.
15 Il dit « c'est bien, laisse-moi ça. »
16 J'ai recontinué... Je n'ai pas repris
17 ma job. J'ai recontinué à faire du
18 financement

19 pour Union Montréal.

20 Est-ce que vous continuez à affirmer,
21 Monsieur Zampino, que monsieur Trépanier ne vous a
22 jamais discuté avec vous des raisons de son
23 congédiement?

24 R. Oui.

25 Q. [501] Alors, la conversation que monsieur Trépanier

1 rapporte dans son témoignage du vingt-sept (27)
2 mars, le souper chez vous où il s'est ouvert le
3 coeur, où vous l'avez questionné pour s'assurer
4 qu'il n'avait pas fait ça, n'a jamais eu lieu?

5 R. Non, ce n'est pas ça que je dis. Je me rappelle
6 très bien qu'est-ce qui s'est passé ce jour-là.

7 Q. **[502]** Alors, aidez-nous?

8 R. Monsieur Trépanier est allé voir le maire, moi
9 j'étais dans mon bureau, j'étais en rencontre,
10 monsieur Trépanier monte au deuxième étage où est
11 mon bureau, en grande panique, voit je crois mon
12 adjointe, là, il est en grande panique, moi je suis
13 en réunion avec des personnes, je ne me rappelle
14 pas avec qui et puis mon adjointe cogne à la porte
15 pour dire: « J'ai une urgence, peux-tu sortir de...
16 pouvez-vous sortir deux petites minutes »? Alors,
17 je vois monsieur Trépanier qui est dans tous ses
18 états... tous ses états, écoute, il ne faisait même
19 pas de sens quand il me parlait. J'ai dit:
20 « Qu'est-ce qui se passe »? Il dit: « Je viens de
21 voir le maire, il m'accuse » ou il m'a parlé de
22 Marc-André Fabien, je ne sais pas pourquoi il me
23 mentionnait son nom, il dit: « Il m'accuse d'avoir
24 fait quelque chose dans un dossier avec Frank
25 Venneri, avec Smart Centers » et écoute, il parlait

1 à cent mille à l'heure, moi, j'avais des gens dans
2 mon bureau. J'ai dit à monsieur Trépanier:
3 « Monsieur Trépanier, vous allez vous calmer, moi,
4 je suis en réunion, je ne sors pas du bureau avant
5 sept heures (7h00) »...

6 Q. **[503]** C'est votre ami de toujours et vous lui
7 dites: « Monsieur Trépanier, vous allez vous
8 calmer »? Vous ne l'appellez même pas par son
9 prénom?

10 R. Madame la Présidente, j'ai dit à monsieur
11 Trépanier: « Vous allez vous calmer »...

12 Q. **[504]** Non, répondez à ma question.

13 R. Oui.

14 Q. **[505]** Vous appelez monsieur Trépanier un ami de
15 toujours. Il vous a décrit comme un chum, quelqu'un
16 que ça fait des années que vous connaissez, vous
17 l'appellez monsieur Trépanier?

18 R. Vous voulez que je dise que j'ai dit: « Mon chum,
19 vous voulez vous calmer »? Je suis en train de vous
20 dire...

21 Q. **[506]** Non, je veux savoir ce que vous avez dit.

22 R. Bien, je suis en train de dire ce que j'ai dit.

23 Q. **[507]** Donc, ma question et la réponse à ma question
24 est oui, donc? Vous l'avez appelé monsieur
25 Trépanier?

1 R. Oui, je l'ai appelé monsieur Trépanier.

2 Q. **[508]** O.K., continuez.

3 R. J'ai dit: « Monsieur Trépanier », fort probablement
4 Martine Bourgault était à côté de moi, alors j'ai
5 dit: « Monsieur Trépanier, vous allez vous calmer,
6 je n'ai pas le temps, je suis en réunion, je vais
7 être à la maison vers sept heures (7h00) ce soir,
8 tu m'appelleras, on va se rencontrer puis vous
9 allez me raconter qu'est-ce qui s'est passé ».

10 Alors, je pense que le même soir, monsieur
11 Trépanier est venu me voir, et là, il me raconte
12 l'histoire. Il me raconte l'histoire qu'il est allé
13 voir le chef de cabinet du maire, il est allé
14 voir... oui, je pense, le chef de cabinet du maire
15 et puis le chef de cabinet du maire lui a dit que
16 le maire avait su, un peu comme il a expliqué ici,
17 là, je pense... je ne pense pas que j'aie besoin
18 d'entrer dans...

19 Q. **[509]** Non, les détails sont pas importants.

20 R. ... dans le détail, là, qu'il y avait, à la demande
21 de monsieur Venneri, rencontré un monsieur de Smart
22 Centers et qu'on lui aura accusé d'avoir exigé une
23 contribution de un million de dollars (1 M\$).
24 Alors, j'ai dit: « C'est quoi cette affaire-là, ce
25 n'est pas possible, c'est-tu vrai, qu'est-ce qui

1 s'est passé », et caetera, alors, il m'a dit:
2 « Frank, jamais je n'ai fait ça. Voici comment ça
3 s'est passé », et caetera. Il m'a dit: « Je veux
4 que tu ailles voir le maire pour lui expliquer
5 ça », et caetera. Alors, moi, je me rappelle... il
6 me semble que je me rappelle d'avoir retourné voir
7 le maire, d'abord pour demander au maire qu'est-ce
8 qui s'était passé... qu'est-ce qui s'était passé et
9 puis de dire exactement la version de monsieur
10 Trépanier. Cette rencontre n'avait pas pour but de
11 lui réintégrer, on n'a jamais parlé de son poste ou
12 d'obtenir son poste ou d'avoir perdu son poste à
13 cause de ça, là, quand il est venu me voir, là, il
14 ne m'avait pas dit... il était très... tellement
15 frustré que quelqu'un lui a, évidemment, fait cette
16 allégation par rapport à cette rencontre avec les
17 représentants de Smart Centers, c'est ça que j'ai
18 de cette rencontre.

19 Q. **[510]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que
20 monsieur Trépanier est venu témoigner, ici, à
21 l'effet que cette option-là circulait pour
22 justifier l'abolition de son poste. Il a appelé ça
23 l'abolition de son poste. Quand il l'a appris, il
24 est allé voir le maire pour lui dire: « C'est pour
25 ça que t'as aboli mon poste, ça ne fonctionne

1 pas ». Il est tellement frustré qu'il fait
2 irruption dans votre bureau, tellement que vous
3 devez le calmer, l'inviter chez vous le soir et
4 jamais il vous dit que c'est par rapport à
5 l'abolition de son poste?

6 R. Non. Il était complètement hors de lui quand on
7 l'accusait d'avoir demandé un million de dollars
8 (1 M\$) à ce monsieur de Smart Centers. On n'a pas
9 parlé de son poste à Union Montréal.

10 Q. **[511]** Mais quand vous êtes allé voir le maire pour
11 en discuter, c'était pour quoi? Pour récupérer le
12 poste de Bernard? C'était quoi l'objet de discuter
13 de ça?

14 R. Mais pas du tout! Pas du tout! Moi, je suis allé
15 voir le maire pour dire: « C'est quoi cette
16 affaire-là de Smart Centers »? J'ai... monsieur
17 Trépanier est venu me voir pour me raconter ce qui
18 s'est passé puis je lui ai raconté la version de
19 Smart Centers, puis ça s'est fini là, alors le
20 maire...

21 Q. **[512]** Et monsieur le maire, à ce moment-là, ne vous
22 a jamais mentionné que cette histoire-là était la
23 raison de l'abolition du poste de monsieur
24 Trépanier?

25 R. Jamais, on n'a pas parlé... je n'ai pas parlé au

1 maire de l'abolition du poste de monsieur
2 Trépanier.

3 Q. **[513]** Monsieur Trépanier, lui, dit, nous raconte
4 qu'il a dit: « Je n'ai pas repris ma job, mais j'ai
5 continué à faire du financement », donc, c'est
6 suite à cet événement-là, après le souper, qu'il a
7 perdu son poste ou, en tout cas, abandonné son
8 poste, peu importe la façon dont on le prend. Et
9 vous nous dites ce matin que ce n'est que quelques
10 mois plus tard qu'il prétend que son poste a été
11 aboli parce qu'on lui propose quelque chose
12 d'autre. Il ne fait pas référence de nouveau à
13 cette histoire-là?

14 R. Mais, non, mais s'il dit qu'il n'a pas repris son
15 poste suite à cette rencontre, c'est que, moi, je
16 n'ai pas été voir le maire...

17 Q. **[514]** Non, ce n'est pas ça ma question.

18 R. Oui.

19 Q. **[515]** On a cette rencontre-là. Le poste de
20 monsieur...

21 R. Laquelle.

22 Q. **[516]** Écoutez-moi deux minutes.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[517]** Le poste de monsieur Trépanier est aboli.

25 R. Oui.

1 Q. **[518]** Dans les jours suivant l'abolition de son
2 poste, il apprend deux... il nous dit que deux
3 rumeurs circulent...

4 R. Oui.

5 Q. **[519]** ... une rumeur étant sa trop grande proximité
6 avec vous, la seconde étant que la raison de
7 l'abolition de son poste est l'histoire de Smart
8 Centers, pour la simplifier. Il nous dit que, quand
9 il apprend ça, il fait irruption dans le bureau du
10 maire pour lui dire qu'il n'est pas content que son
11 poste ait été aboli à cause de ça parce que ce
12 n'est pas vrai. Tellement qu'il est... qu'il va
13 vous l'affirmer à vous aussi avec véhémence que ce
14 n'est pas vrai.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[520]** O.K. Ce que vous nous dites, c'est qu'il ne
17 vous a jamais parlé à ce moment-là - on est dans
18 les jours qui suivent l'abolition de son poste - du
19 lien entre les deux événements, c'est exact? Entre
20 l'abolition de son poste et l'histoire de Smart
21 Centers.

22 R. Bien non parce que... Oui.

23 Q. **[521]** O.K. Et ce que vous avez dit ce matin avant
24 la pause : « Ce n'est que quelques mois après
25 l'abolition effective de son poste qu'il m'a dit,

1 dans une rencontre tout à fait non critique, que
2 c'est parce qu'on avait d'autres projets pour lui
3 et qu'il continuait ».

4 R. C'est exactement ce que je vous ai dit, oui.

5 Q. **[522]** O.K.

6 (12:28:09)

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[523]** Qu'est-ce qu'il vous a dit le maire lorsque
9 vous êtes allé dans son bureau?

10 R. Moi, j'ai...

11 Q. **[524]** Vous avez dit au maire « c'est quoi
12 l'histoire de... avec Bernard Trépanier ».

13 R. Oui.

14 Q. **[525]** Qu'est-ce qu'il vous a dit le maire?

15 R. Bien, le maire, d'abord, ne m'a pas annoncé ce
16 qu'il avait annoncé à Bernard Trépanier. C'est
17 suite à...

18 Q. **[526]** Oui, j'ai compris, j'ai compris ça là.

19 R. Oui.

20 Q. **[527]** Quand vous allez le voir le maire...

21 R. Oui.

22 Q. **[528]** ... vous dites... vous voulez vous informer
23 sur l'histoire de...

24 R. Alors, je lui dis, je lui dis... je lui dis :

25 « Monsieur le maire, monsieur Trépanier est venu me

1 voir dans tous ses états parce que, bon, voici la
2 situation ».

3 Q. **[529]** Oui. Ça, vous l'avez déjà dit trois fois.

4 R. Oui.

5 Q. **[530]** Mais, qu'est-ce qu'il vous dit le maire?

6 Qu'est-ce qu'il vous répond le maire?

7 R. Ce que je me rappelle, c'est qu'il me dit qu'il
8 avait une information, une information à l'effet...
9 je pense qu'il m'avait dit que ça venait de... de
10 Marc-André Fabien, je ne sais pas s'il m'avait dit
11 que Marc-André Fabien représentait, sur le plan
12 juridique, les gens de Smart Centers, qu'il y avait
13 une demande qui aurait été faite auprès des
14 représentants de Smart Centers...

15 Q. **[531]** Oui.

16 R. ... pour un million de dollars (1 M\$). Et j'ai tout
17 simplement dit au maire : « Écoutez là... »

18 Q. **[532]** Une demande faite par monsieur Trépanier?

19 R. Pardon?

20 Q. **[533]** Une demande faite par monsieur Trépanier?

21 R. Oui, selon ce qui est allégué là, c'est ça. Puis,
22 il dit que... « j'ai rencontré, monsieur Trépanier
23 est venu me voir en panique et puis il m'a juré
24 qu'il n'a jamais fait ça. » Et puis ensuite, le
25 dossier s'est terminé comme ça.

1 Q. **[534]** Est-ce que le maire a fait un lien avec le
2 départ de Bernard Trépanier de Union Montréal? Est-
3 ce qu'il a dit...

4 R. Pas du tout, jamais avec moi. Le maire ne m'a
5 jamais annoncé... le maire ne m'a jamais annoncé...

6 Q. **[535]** Non, je vous parle lors de cet entretien-
7 là...

8 R. Oui.

9 Q. **[536]** ... est-ce que le maire vous a dit qu'il
10 avait donc coupé le poste de Bernard Trépanier à
11 cause de cette information-là?

12 R. Non, il ne me l'a pas mentionné. Et puis quand
13 j'entends qu'il y a une autre raison, c'était
14 que... c'était à cause de la trop grande proximité
15 avec... avec moi. Mais, j'aurais aimé que le maire
16 me le dise s'il y avait un problème, que le maire
17 vient me voir pour me dire... pour me dire « Frank,
18 il y a un problème, on va abolir son poste, t'sais.
19 On règle le problème. Il est où le problème ».
20 Jamais je n'ai eu cette rencontre. J'ai appris
21 également, par le témoignage de Marc Deschamps, que
22 lui aussi l'apprend seulement en deux mille douze
23 (2012) cette raison de la proximité avec... avec
24 Frank Zampino, alors ça n'a jamais circulé. Et dans
25 les couloirs et les coulisses de l'Hôtel de Ville,

1 qu'on parle de l'ensemble des élus, il n'y a pas
2 une personne, il n'y a pas une personne qui pensait
3 une seule minute que monsieur Trépanier n'était pas
4 membre du Parti et qu'il continuait à faire ses...
5 ses activités de financement.

6 Q. **[537]** Et donc là, vous nous confirmez que le maire
7 n'a fait aucun lien entre le départ de Bernard
8 Trépanier à Union Montréal vers cette demande-là du
9 un million de dollars (1 M\$)?

10 R. Avec cet événement, non.

11 Q. **[538]** Jamais le maire vous a dit ça.

12 R. Non.

13 Q. **[539]** Ça va.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Je pense qu'il est passé midi trente (12 h 30).

16 LA GREFFIÈRE :

17 Maître LeBel, est-ce que vous produisez l'onglet 5?

18 Me SONIA LeBEL :

19 Pas tout de suite.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21



22 (14h01 À 16h14 - AUDIENCE EN MODE NON PUBLICATION)

23

















24

25



1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



















- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25 

1	[REDACTED]
2	[REDACTED]
3	[REDACTED]
4	[REDACTED]
5	[REDACTED]
6	[REDACTED]
7	[REDACTED]
8	[REDACTED]
9	[REDACTED]
10	[REDACTED]
11	[REDACTED]
12	[REDACTED]
13	[REDACTED]
14	[REDACTED]
15	[REDACTED]
16	[REDACTED]
17	[REDACTED]
18	[REDACTED]
19	[REDACTED]
20	[REDACTED]
21	[REDACTED]
22	[REDACTED]
23	[REDACTED]
24	[REDACTED]
25	



























1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



























1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25


























1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	





















1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	




























1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25



- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25 
























1	[Redacted]
2	[Redacted]
3	[Redacted]
4	[Redacted]
5	[Redacted]
6	[Redacted]
7	[Redacted]
8	[Redacted]
9	[Redacted]
10	[Redacted]
11	[Redacted]
12	[Redacted]
13	[Redacted]
14	[Redacted]
15	[Redacted]
16	[Redacted]
17	[Redacted]
18	[Redacted]
19	[Redacted]
20	[Redacted]
21	[Redacted]
22	[Redacted]
23	[Redacted]
24	[Redacted]
25	[Redacted]











1	[Redacted]
2	[Redacted]
3	[Redacted]
4	[Redacted]
5	[Redacted]
6	[Redacted]
7	[Redacted]
8	[Redacted]
9	[Redacted]
10	[Redacted]
11	[Redacted]
12	[Redacted]
13	[Redacted]
14	[Redacted]
15	[Redacted]
16	[Redacted]
17	[Redacted]
18	[Redacted]
19	[Redacted]
20	[Redacted]
21	[Redacted]
22	[Redacted]
23	[Redacted]
24	[Redacted]
25	[Redacted]


























- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25 



1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	





- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25 




























- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25


















1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



























1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



























1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25



- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25




























1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



















1	[Redacted]
2	[Redacted]
3	[Redacted]
4	[Redacted]
5	[Redacted]
6	[Redacted]
7	[Redacted]
8	[Redacted]
9	[Redacted]
10	[Redacted]
11	[Redacted]
12	[Redacted]
13	[Redacted]
14	[Redacted]
15	[Redacted]
16	[Redacted]
17	[Redacted]
18	[Redacted]
19	[Redacted]
20	[Redacted]
21	[Redacted]
22	[Redacted]
23	[Redacted]
24	[Redacted]
25	[Redacted]



1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25 



























- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25 



1	[Redacted]
2	[Redacted]
3	[Redacted]
4	[Redacted]
5	[Redacted]
6	[Redacted]
7	[Redacted]
8	[Redacted]
9	[Redacted]
10	[Redacted]
11	[Redacted]
12	[Redacted]
13	[Redacted]
14	[Redacted]
15	[Redacted]
16	[Redacted]
17	[Redacted]
18	[Redacted]
19	[Redacted]
20	[Redacted]
21	[Redacted]
22	[Redacted]
23	[Redacted]
24	[Redacted]
25	[Redacted]



























- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25









- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25 



- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25 




























- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 
- 20 
- 21 
- 22 
- 23 
- 24 
- 25 



1	[Redacted]
2	[Redacted]
3	[Redacted]
4	[Redacted]
5	[Redacted]
6	[Redacted]
7	[Redacted]
8	[Redacted]
9	[Redacted]
10	[Redacted]
11	[Redacted]
12	[Redacted]
13	[Redacted]
14	[Redacted]
15	[Redacted]
16	[Redacted]
17	[Redacted]
18	[Redacted]
19	[Redacted]
20	[Redacted]
21	[Redacted]
22	[Redacted]
23	[Redacted]
24	[Redacted]
25	[Redacted]



1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	

1 [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED]
6 [REDACTED]

7
8
9

10 Nous, soussignés, ROSA FANIZZI et ODETTE
11 GAGNON, sténographes officielles dûment autorisées
12 à pratiquer avec la méthode sténotypie certifions
13 sous notre serment d'office que les pages ci-dessus
14 sont et contiennent la transcription exacte et
15 fidèle de la preuve en cette cause, le tout
16 conformément à la Loi;

17
18
19
20
21

Et nous avons signé :

22 ROSA FANIZZI
23 Sténographe officielle

ODETTE GAGNON
Sténographe officielle